ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

Rapport financier

2017

Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN
Président

Brigitte JEANJEAN

Frédéric JEANJEAN

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

Pierre GUENANT

FIAG Holding, représenté par Antoine GEDOUIN

Jean-Marc LOUBIER

Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG
Représenté par Didier Redon

Directoire

Antoine LECCIA
Président

Philippe JEANJEAN

Raymond PLANTADE

Censeur

Agro Invest, représenté par Olivier Guize
Grands Crus Investissements, représenté par Christophe Blanchy et Cédric Fonaine

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (dite Directive Transparence) qui impose aux sociétés cotées sur l'Eurolist Paris la diffusion par voie électronique d'un rapport financier annuel dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Sommaire

1. Attestation du Président du Directoire ---- 4

2. Comptes annuels ---- 5

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ---- 36

4. Comptes consolidés ---- 41

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ---- 89

6. Rapport de Gestion ---- 94

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise ---- 152

8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion ---- 173

1. Attestation du Président du Directoire

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 30 avril 2018

Antoine Leccia,

Président du Directoire d'AdVini

2. *Comptes annuels*

Le Directoire a arrêté en date du 27 mars 2018 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan – Actif

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	18 712 693	2 705 312	16 007 381	14 254 110
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	561 698		561 698	2 535 438
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 692 898	109 546	5 583 352	5 571 391
Constructions	13 141 199	9 451 798	3 689 401	3 696 754
Installations techniques, matériel, outillage	14 648 000	10 533 250	4 114 750	2 564 246
Autres immobilisations corporelles	7 449 503	5 790 168	1 659 335	1 835 466
Immobilisations en cours	31 698		31 698	5 738
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	53 753 023	930 031	52 822 992	52 591 761
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	4 390 377		4 390 377	4 606 860
Autres immobilisations financières	79 993		79 993	79 721
ACTIF IMMOBILISE	**118 515 781**	**29 520 106**	**88 995 675**	**87 796 184**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	10 161 722	79 646	10 082 076	10 376 139
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	4 872 307		4 872 307	5 563 550
Marchandises	2 614 833	230 451	2 384 382	2 545 453
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	62 116 401	1 781 043	60 335 358	56 238 443
Autres créances	112 471 819	662 800	111 809 019	79 347 897
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 928 085		1 928 085	1 875 502
(dont actions propres : 1 738 775)				
Disponibilités	581 762		581 762	210 976
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	391 928		391 928	377 465
ACTIF CIRCULANT	**195 138 856**	**2 753 940**	**192 384 916**	**156 535 424**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	2 284 253		2 284 253	2 479 421
TOTAL GENERAL	**315 938 890**	**32 274 045**	**283 664 845**	**246 811 029**

Bilan – Passif

Exprimé en €

Rubriques			31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel	(dont versé :	7 695 904)	7 695 904	7 663 234
Primes d'émission, de fusion, d'apport			41 609 710	41 094 341
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			766 324	718 783
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	10 947 173	10 947 173
Report à nouveau			380 993	503 004
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			2 596 258	1 487 971
Subventions d'investissement				6 764
Provisions réglementées			412 580	387 898
CAPITAUX PROPRES			**64 408 942**	**62 809 168**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			2 456 253	2 569 410
Provisions pour charges			4 113 255	4 191 790
PROVISIONS			**6 569 508**	**6 761 200**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			134 231 588	108 294 304
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	7 459 542	7 076 168
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			53 537 798	44 845 641
Dettes fiscales et sociales			10 669 214	10 333 680
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 138	799
Autres dettes			6 572 946	5 891 561
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**212 472 226**	**176 442 153**
Ecarts de conversion passif			214 169	798 508
TOTAL GENERAL			**283 664 845**	**246 811 029**

Compte de résultat 1/2

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	3 413 762	1 844 568	5 258 330	5 944 556
Production vendue de biens	120 314 532	101 269 380	221 583 912	220 310 145
Production vendue de services	8 106 988	591 473	8 698 461	9 030 054
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**131 835 282**	**103 705 421**	**235 540 704**	**235 284 755**
Production stockée			-925 105	-619 871
Production immobilisée			138 269	808 204
Subventions d'exploitation			98 961	290 535
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 158 593	2 236 057
Autres produits			842 546	128 972
PRODUITS D'EXPLOITATION			**238 853 967**	**238 128 651**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			121 335 683	115 626 230
Variation de stock (marchandises)			-212 238	907 313
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			57 428 833	61 979 255
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			313 288	-688 795
Autres achats et charges externes			34 875 185	34 363 228
Impôts, taxes et versements assimilés			2 768 399	3 042 507
Salaires et traitements			11 885 297	11 766 541
Charges sociales			5 725 708	6 902 836
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 681 933	2 410 060
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			873 500	293 062
Dotations aux provisions			66 609	57 323
Autres charges			2 282 514	858 390
CHARGES D'EXPLOITATION			**240 024 710**	**237 517 949**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-1 170 743**	**610 703**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			10 013	10 302
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			16	18
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			28 626	31 998
Autres intérêts et produits assimilés			3 997 346	2 020 444
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			214 824	679 741
Différences positives de change			694 886	994 620
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-6 790	39 815
PRODUITS FINANCIERS			**4 928 908**	**3 766 637**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			179 667	214 824
Intérêts et charges assimilées			938 099	1 674 118
Différences négatives de change			806 315	650 521
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**1 924 081**	**2 539 463**
RESULTAT FINANCIER			**3 004 827**	**1 227 174**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**1 844 097**	**1 848 179**

Compte de résultat 2/2

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 590
Produits exceptionnels sur opérations en capital	120 723	715 689
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	239	60 239
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**120 962**	**781 518**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	365 900	196 897
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 317	490 843
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	94 921	84 724
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**561 138**	**772 464**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-440 176**	**9 054**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	158 723	163 275
Impôts sur les bénéfices	-1 351 060	205 987
TOTAL DES PRODUITS	**243 913 850**	**242 687 109**
TOTAL DES CHARGES	**241 317 592**	**241 199 138**
BENEFICE OU PERTE	**2 596 258**	**1 487 971**

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

Note 1. Introduction ---------- ***11***

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice ---------- ***11***

Note 3. Évènements postérieurs à la Clôture ---------- ***11***

Note 4. Règles et Méthodes Comptables ---------- ***12***

Note 5. Informations sur Bilan et Compte de Résultat ---------- ***20***

5.1. État de l'actif immobilisé 20
5.2. État des amortissements 21
5.3. État des Provisions et dépréciations 22
5.4. État des échéances, des créances et des dettes 23
5.5. Fonds commercial 24
5.6. Écart conversion/créances et dettes étrangères 24
5.7. Produits à recevoir 24
5.8. Charges à payer 25
5.9. Charges et produits constatés d'avance 26
5.10. Composition du capital social 26
5.11. Variation des capitaux propres 26
5.12. Affectation des résultats soumise à l'Assemblée Générale 27
5.13. Ventilation du Chiffre d'Affaires 27
5.14. Quote-part résultats sur Opération en commun 27
5.15. Charges et Produits exceptionnels 28
5.16. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices 28

Note 6. Engagements financiers et Autres informations ---------- ***29***

6.1. Crédit-Bail 29
6.2. Engagements financiers donnés et reçus 30
6.3. Dettes garanties par des sûretés réelles 30
6.4. Instruments financiers dérivés 31
6.5. Situation latente ou différée 32
6.6. Effectif Moyen 32
6.7. Identité société Mère consolidant la société 33
6.8. Liste des filiales et participations 33
6.9. Incidence évaluations fiscales dérogatoires 35

Note 1. Introduction

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 283 664 845 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 235 540 704 €, et dégageant un résultat de 2 596 258 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Création en mai 2017 de la SAS MATPRO

La capital est détenu à 75% par Advini

Reprise de 100% de la SARL MAS DE LUNES

Rachat des parts sociales en février 2017 de la SARL Mas de Lunes.

Le capital est détenu à 100% par AdVini.

Cession des 20% de titres détenus dans la société LA LANGUEDOCIENNE au Japon.

Note 3. Évènements postérieurs à la clôture

En date du 14 mars 2018, la société ADVINI a acquis la totalité des parts de la **SCEA LANDEYRAN**.

En date du 09 avril 2018, acquisition de 55% des parts de la société **Stellenbosch Vineyards** en Afrique du Sud.

Note 4. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

DÉROGATIONS

Néant.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	9 713 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2017, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

ÉVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Install. techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale/participation détenue à la date d'inventaire et des perspectives d'évolution de cette société.

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

CRÉANCES IMMOBILISÉES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ÉVALUATION DES MATIÈRES ET MARCHANDISES

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période. A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

ACHATS

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1er janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

ÉVALUATION DES PRODUITS EN COURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

ÉVALUATION DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ÉCHANGEABLES

Néant.

ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/17 est de 103.598 pour une valeur de 1.928.085€. Le cours moyen de ces actions est de 18€61.

DÉPRÉCIATION DES VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Quantité	Montant
Actions Propres	98 012	1 738 775
Contrat de liquidité	5 586	189 310

soit 103.598 actions pour 1.928.085 €

DISPONIBILITÉS EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITÉS EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Néant.

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT

Au titre de l'année 2017, aucune subvention n'a été perçue.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé , qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 158 723€ de participation et 187 422€ d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

<u>Indemnité de départ à la retraite</u>
Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux », et se présentent de la manière suivante :

- Taux d'actualisation 1.31%
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié 65 ans*
- Turn-over par tranche d'âge 0 à 10%
- Taux de progression des salaires 0,7%
- Taux de charges sociales 45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 252K€ au 31 décembre 2017 contre 1 171K€ en 2016.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

-Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2017, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini.

Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.

-Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 33.33%.

-Un emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes annuels. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2016, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette. Les ratios sont respectés au 31/12/17, à l'exception d'un des critères. Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, Advini serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le solde de l'emprunt concerné est de 57 k€.

-La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.235 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.369K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2017. Il n'existe pas de stock-options.

-Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.

Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

-Au 31 décembre 2016, le capital était composé de 3 831 617 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 094 milliers d'euros.

L'assemblée générale du 1er juin 2017 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 575 K€, (contre 0.37 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2015, soit 1.330K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2016. Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 31.55 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 17 juillet 2017. Le 31 juillet 2017, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2016 en actions, 16 335 actions nouvelles de 2 euros chacune émises pour un montant de 31.55 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 32 670 euros et une prime d'émission de 515 369 euros.

-Au 31 décembre 2017, le capital est ainsi composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 41 610 milliers d'euros.

- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et deux membres du Directoire.

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Le Groupe AdVini mène une politique résolument orientée vers l'innovation (produits, contenants, packaging…).

Une équipe recherche-développement a été constituée afin d'anticiper les modes de consommation de demain.

Les sociétés du groupe, dont la SA ADVINI, participent activement à cette politique.

- Conformément à l'avis de l'ANC (Autorité des Normes Comptables), le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d'impôt a permis à AdVini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

Note 5. Informations sur le bilan et le compte de résultat

5.1 Etat de l'actif immobilisé

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 502 829		893 484
Terrains	5 680 803		12 847
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 322 008		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 003 910		361 063
Install. techniques, matériel et outillage ind.	12 488 606		2 195 139
Installations générales, agenc., aménag.	4 577 011		241 034
Matériel de transport	13 917		3 493
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 590 416		150 970
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	5 738		31 698
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**38 699 339**		**2 996 243**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	53 471 792		358 224
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	4 686 581		2 071 399
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**58 179 380**		**2 429 623**
TOTAL GENERAL	**115 381 548**		**6 319 350**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		88 230	19 308 082	
Terrains		752	5 692 898	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui		93 816	7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.	-5 738	474 634	5 896 078	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		35 744	14 648 000	
Installations générales, agencements divers		101 832	4 716 213	
Matériel de transport			17 409	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		25 506	2 715 881	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	5 738		31 698	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**732 284**	**40 963 298**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		76 993	53 753 023	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		2 287 610	4 470 370	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**2 364 603**	**58 244 401**	
TOTAL GENERAL		**3 185 117**	**118 515 781**	

5.2 Etat des amortissements

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 679 590	1 106 479	80 756	2 705 312
Terrains	109 412	887	752	109 546
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 113 359	233 593	93 764	5 253 188
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	4 515 805	140 434	474 558	4 181 681
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 924 360	629 911	21 021	10 533 250
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 449 800	324 412	101 388	3 672 825
Matériel de transport	13 917	182		14 099
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 882 161	246 035	24 951	2 103 245
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**25 025 743**	**1 575 454**	**716 435**	**25 884 763**
TOTAL GENERAL	**26 705 333**	**2 681 933**	**797 191**	**28 590 075**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 921			239			24 682
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.	**24 921**			**239**			**24 682**
Acquis. titre							
TOTAL	**24 921**			**239**			**24 682**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

5.3 Etat des provisions et dépréciations

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	387 898	24 921	239	412 580
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**387 898**	**24 921**	**239**	**412 580**
Provisions pour litiges	90 000	70 000		160 000
Provisions pour garanties données aux clients		12 000		12 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 479 410	19 667	214 824	2 284 253
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	120 702	54 609	133 144	42 167
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**6 761 200**	**156 276**	**347 968**	**6 569 508**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	880 031	50 000		930 031
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	189 876	310 097	189 876	310 097
Dépréciations comptes clients	2 935 252	563 403	1 717 612	1 781 043
Autres dépréciations	552 800	110 000		662 800
DEPRECIATIONS	**4 557 959**	**1 033 500**	**1 907 488**	**3 683 971**
TOTAL GENERAL	**11 707 058**	**1 214 696**	**2 255 695**	**10 666 059**

Dotations et reprises d'exploitation	940 109	2 040 632
Dotations et reprises financières	179 667	214 824
Dotations et reprises exceptionnelles	94 921	239

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

5.4 Etat des échéances des créances et dettes

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	4 390 377	2 817 363	1 573 014
Autres immobilisations financières	79 993	79 993	
Clients douteux ou litigieux	1 442 767	1 442 767	
Autres créances clients	60 673 634	60 673 634	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	35 354	35 354	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	28 709	28 709	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 094 066	1 094 066	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 446 097	1 446 097	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 603 599	1 603 599	
Groupe et associés	103 005 578	103 005 578	
Débiteurs divers	5 258 415	5 258 415	
Charges constatées d'avance	391 928	391 928	
TOTAL GENERAL	**179 450 517**	**177 877 503**	**1 573 014**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	865 237		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 030 430		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	99 336 518	99 336 518		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	34 895 070	6 965 946	24 231 408	3 697 717
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	53 537 798	53 537 798		
Personnel et comptes rattachés	2 496 343	2 496 343		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 543 394	4 543 394		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 516 260	1 516 260		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 113 217	2 113 217		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 138	1 138		
Groupe et associés	7 459 542	7 459 542		
Autres dettes	6 486 460	6 486 460		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	**212 385 739**	**184 456 615**	**24 231 408**	**3 697 717**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 080 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 239 105			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

5.5 Eléments du fonds commercial

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	**33 691**	

5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes

Exprimé en €

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	2 284 253		2 284 253	214 169
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**2 284 253**		**2 284 253**	**214 169**

5-7 Produits à recevoir

Exprimé en €

Libellé	31/12/2017
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	563 376
CLIENT FACTURE A ETABLIR	396 323
CLT FAE CENTRAL	66 600
ETAT SUBV.A RECEVOIR	1 074 556
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	529 043
DIV. PRODTS A RECEVOIR	171 507
PRODUIT A RECEVOIR CREDIT	27 103
TOTAL AUTRES CREANCES	**2 828 507**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 828 507

5-8 Charges à payer

Exprimé en €

Libellé	31/12/2017
DIVERS CHARGES A PAYER	149 394
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES EXPORT	1 422 070
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES GD	1 688 950
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES TRAD	540 841
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES LOCAL	64 507
COMMISSIONS AGENTS	727 325
BUDGET MARKETING	22 039
PROVISION PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES	50 175
PROVISION AUTRES CA	1 077 297
DETTES SOCIALES	2 390 292
AUTRES CHARGES A PAYER	1 108 693
DETTES FISCALES	678 847
INTERETS COURUS	84 132
FOURNISSEURS FNP	5 055 801
TOTAL	15 060 377
TOTAL	15 060 377

5-9 Charges et produits constatées d'avance

Exprimé en €

Libellé	31/12/2017
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	391 928
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	391 928

5-10 Composition du capital social

Exprimé en €

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 847 952	16 335		2

5-11 Variation des capitaux propres

Exprimé en €

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	62 809 168
Distributions sur résultats antérieurs	1 562 441
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	61 246 727

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		32 670
Variations des primes liées au capital		515 369
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	6 764	
Variations des provisions réglementées		24 682
Autres variations		
Résultat de l'exercice		2 596 258
SOLDE		**3 162 215**

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	64 408 942

5-12 Affectation des résultats soumise à l'AG

Exprimé en €

1 - Origine	Montant
Report à nouveau antérieur	380 993
Résultat de l'exercice	2 596 258
TOTAL	2 977 251

2 - Affectations	Montant
Réserve légale	3 267
Dividendes	1 577 660
Report à nouveau	1 396 324
TOTAL	2 977 251

5-13 Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en €

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016	%
VENTES VINS BOUTEILLES	120 913 243	101 290 898	222 204 141	221 183 403	0,46 %
VENTES VINS VRAC	2 815 051	1 823 050	4 638 101	5 071 299	-8,54 %
PRESTATIONS	8 106 988	591 473	8 698 461	9 030 054	-3,67 %
TOTAL	131 835 282	103 705 421	235 540 703	235 284 755	0,11 %

5-14 Quote-part résultat sur opérations en commun

Exprimé en €

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	25 334	10 013
TOTAL	25 334	10 013

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

5-15 Charges et produits exceptionnels

Exprimé en €

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amendes et pénalités	56 100	671
Rappel d'impôts	78 169	671
Autres charges exceptionnelles	231 631	671
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles cédées	7 475	675
Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées	15 849	675
Valeur nette comptable immobilisations financières cédées	76 993	675
Dotation amortissement dérogatoire	24 921	687
Dotation provision litige	70 000	687
TOTAL	**561 138**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits cession immobiisations incorporelles	7 808	775
Produits cession immobiisations corporelles	13 891	775
Produits cession immobiisations financières	94 200	775
Quote part subvention virée au résultat	4 824	777
Reprise amortissement dérogatoire	239	787
TOTAL	**120 962**	

5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en €

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 844 097	-1 199 507	3 043 604
Résultat exceptionnel à court terme	-440 176	-151 553	-288 623
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-158 723		-158 723
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**1 245 198**	**-1 351 060**	**2 596 258**

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 crédit-bail

Exprimé en €

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			**372 465**	**121 426**	**493 891**
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			343 944	102 000	445 944
Exercice en cours			27 200	18 356	45 556
TOTAL			**371 144**	**120 356**	**491 500**
VALEUR NETTE			**1 321**	**1 070**	**2 391**
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			335 549	111 036	446 585
Exercice en cours			35 698	18 680	54 378
TOTAL			**371 247**	**129 716**	**500 963**
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			6 479	1 089	7 568
A plus d'un an et moins de 5 ans			1 410	545	1 955
A plus de cinq ans					
TOTAL			**7 889**	**1 634**	**9 523**
VALEUR RESIDUELLE			**10 695**		**10 695**
Montant pris en charge ds exerc.			54 522		54 522

6.2 Engagements financiers donnés et reçus

Exprimé en €

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS BANCAIRES	23 592 747		23 592 747			
AUTRES GARANTIES BANCAIRES	730 980					730 980
TOTAL	24 323 727		23 592 747			730 980

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	24 264 700					24 264 700
TOTAL	24 264 700					24 264 700

6.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Exprimé en €

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**12 711 654**
Nantissement Fonds de commerce	
Nantissement Titres et Instruments financiers	12 711 654
TOTAL	12 711 654

6.4 Instruments financiers

Exprimé en €

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/17	Valeur de marché 31/12/16	écart de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	39 000	-75	-242	168
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	15 000	-9	-6	-3
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**54 000**	**-84**	**-248**	**164**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/17	Valeur de marché 31/12/16	écart de juste valeur
Vente à terme	1 326	25	-71	97
Options de change achats		0	0	0
Options de change vente		0	0	0
Total des instruments dérivés sur risque de change	**1 326**	**25**	**-71**	**97**

6.5 Situation fiscale différée et latente

Exprimé en €

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	137 527
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**137 527**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	552 005
Participation des salariés	52 908
Autres	75 834
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**680 747**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-543 221**

IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

6.6 Effectif moyen

Exprimé en €

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	86	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	60	
EMPLOYES ET OUVRIERS	140	
TOTAL	**287**	

6.7 Identité société mère consolidant la société

Exprimé en €

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	42,37 %

6.8 Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 459 563	100,	770 172 770 172		3 785 238 203 700
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 967 359	99,95	303 373 303 373		4 274 352 63 749
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 739 559	100,	458 101 458 101	1 150 697	494 244 280 828
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 792 110	99,99	784 897 784 897	657 701	425 464 71 693
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 404 421	99,97	543 536 543 536	937 371	413 387 (176 391)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (69 116)	100,	10 000 10 000		381 348 (52 566)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 251 466	100,	271 224 271 224	805 822	432 132 (28 550)
SAS MATPRO Saint Felix RCS 829 190 776	100 000 75 118	75,	75 000 75 000	86 777	303 136 (24 882)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 30 000	100,	30 000 30 000	42 265	
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	66 111 840	50,	37 37		312 908 112 502
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 10 506 538	13,68	1 865 083 1 865 083		147 988 642 247
AUTRES PARTICIPATIONS					

6-8 bis Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puyloubier RCS 452 421 514	150 000 3 432 543	100,	150 000 150 000	835 952	19 099 160 1 045 068
ADVINI USA San Francisco USA	4 757 362 1 550 243	100,	2 727 110 1 847 079		2 025 361 80 430
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 45 334	50,	10 000 10 000		234 827 25 334
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 022 486	100,	1 427 605 1 427 605	12 713 144	31 084 509 632 962
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 5 025 082	100,	7 000 000 7 000 000	4 646 874	2 217 317 (298 993)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 1 715 495	100,	3 804 271 3 804 271	1 137 133	6 424 737 (363 765)
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 505 695	100,	3 400 000 3 400 000	23 012 343	37 910 268 (388 000)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 390 415	66,67	3 883 600 3 883 600	1 722 739	7 975 918 191 450
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 215 526	100,	18 186 036 18 186 036	7 698 893	14 979 906 415 718
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 6 832 430	100,	2 499 810 2 499 810	434 777	9 710 515 946 605
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 575 455)	100,		690 966	247 169 40 501
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	530 095 4 713 047	100,	485 253 485 253	14 405 058	7 102 893 341 012
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	706 806 (519 459)	100,	394 320 394 320		119 697 245 685
ADVINI UK Londres GB	90 171 793 786	100,	122 553 122 553		842 290 540 587
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (286 199)	100,	40 000 40 000	408 171	297 320 (144 680)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (216 862)	99,	19 800 19 800	886 102	371 142 (184 591)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (46 364)	99,	19 800 19 800	1 085 292	182 674 (124 048)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 801 457	50,5	397 944 397 944		92 360 36 302
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 557 235	65,	3 097 001 3 097 001	595 411	4 765 899 (472 696)
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 067 19 917	100,	1 043 1 043	670 945	611 499 (761)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 100 607	52,	882 683 882 683	1 243 714	143 650 (8 327)
ADVINI AB SUEDE	5 079 185 497	100,	5 333 5 333		277 417 29 989
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 31 232	99,	9 900 9 900	41 156	46 444 23 581

6.9 Incidence évaluations fiscales dérogatoires

Exprimé en €

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			2 596 258
Impôt sur les bénéfices			-1 351 060
RESULTAT AVANT IMPOT			**1 245 199**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 921	239	24 682
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	**24 921**	**239**	**24 682**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**1 269 880**

3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini S.A.

Siège social : Chemin Rolland - 34725 - Saint Félix de Lodez
Capital social : €.7 695 904

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société AdVini S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Advini S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres de participation s'élèvent à K€ 52.823.

Comme indiqué dans la note «Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières» de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.

Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur recouvrable des titres de participation.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur actuelle.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à:

- Prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes;
- Évaluer les hypothèses opérationnelles retenues sous tendant l'établissement des perspectives d'activités et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique;
- Analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note «Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières» de l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Advini S.A. par vos assemblées générales du 14 mars 1994 pour le cabinet Ernst & Young Audit et du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG Audit Sud Est.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Ernst & Young Audit était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit Sud Est dans la 6ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous

avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 30 avril 2018	Montpellier, le 30 avril 2018
Didier Redon	Marie-Thérèse Mercier

4. Comptes consolidés

Le Directoire a arrêté en date du 27 mars 2018, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Compte de résultat

Etat du Résultat global

Etat de la situation financière

Tableau de flux de trésorerie

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux états financiers

Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-17	31-déc-16
Chiffre d'affaires	5	249 964	240 292
Achats consommés		-153 806	-154 976
Charges de personnel	6	-40 193	-39 450
Charges externes		-36 541	-30 979
Impôts et taxes		-4 807	-4 899
Dotations aux amortissements	7,8	-8 711	-6 842
Dotations aux dépréciations	9	-1 239	-871
Autres produits opérationnels	10	1 463	10 547
Autres charges opérationnelles	10	-1 315	-551
Résultat opérationnel		4 815	12 269
Quote part des sociétés mises en équivalence		-75	-540
Résultat opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE		4 740	11 729
Coût de l'endettement financier brut		-1 425	-1 368
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	30
Coût de l'endettement financier net		-1 403	-1 338
Autres produits financiers	11	208	60
Autres charges financières	11	-242	-52
Charge d'impôt	12	965	-319
Résultat net des activités poursuivies		4 268	10 080
Résultat net d'impôt des activités arrêtées			
Résultat net		4 268	10 080
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		25	-321
Résultat net - Part du groupe		4 243	10 401
Résultats par action en euros (part du groupe) :	13		
- de base pour le résultat net		1,14	2,97
- dilué pour le résultat net		1,13	2,89

Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-17	31-déc.-16
Résultat net	***4 268***	***10 080***
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite		-180
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite		60
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat		**-120**
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	270	10
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture		-3
Ecart de conversion	-856	971
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	**-585**	**978**
Autres éléments du résultat global	**-585**	**858**
RESULTAT GLOBAL	**3 682**	**10 938**
dont part groupe	3 702	10 957
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-19	-19

Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-17	31-déc-16
Goodwill	14	5 355	5 222
Immobilisations incorporelles	7	38 252	37 703
Immobilisations corporelles	8	124 887	116 540
Participations dans des entreprises associées	16	2 570	3 037
Autres actifs financiers non courants	17	578	661
Impôts différés actifs	12	2 543	2 299
Actifs non courants		**174 186**	**165 462**
Stocks	18	111 504	104 995
Clients	19	61 227	60 797
Autres créances	20	22 462	21 050
Actifs d'impôts exigibles	20	1 627	834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	4 119	4 078
Actifs détenus en vue de la vente à la vente		-	-
Actifs courants		**200 939**	**191 755**
TOTAL ACTIF		**375 124**	**357 216**
Capital émis	22	7 696	7 663
Primes d'émission		41 610	41 094
Réserves		41 429	33 079
Résultat Part du Groupe		4 243	10 401
Capitaux propres Part du Groupe	**22**	**94 977**	**92 237**
Intérêts Minoritaires		5 042	4 999
Capitaux propres	**22**	**100 019**	**97 236**
Dettes financières	23	52 606	52 104
Passifs d'impôts différés	12	16 091	17 284
Provisions part non courante	9	2 099	1 979
Passifs non courants		**70 796**	**71 367**
Dettes financières - part à moins d'un an	23	119 467	102 150
Dettes d'impôt exigible		727	127
Fournisseurs et comptes rattachés		50 216	53 085
Provisions part courante	9	787	1 113
Autres passifs courants	27	33 113	32 138
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs courants		**204 310**	**188 613**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**375 124**	**357 216**

Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-17	31-déc-16
Résultat net consolidé		**4 268**	**10 080**
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant) *	7,8,9	**8 539**	**-2 132**
Autres produits et charges calculés		**47**	**2 703**
Plus ou moins values de cessions	7,8	**-268**	**-242**
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		**75**	**540**
- Dividendes (titres non consolidés)		**-78**	**-12**
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**12 583**	**10 936**
Coût de l'endettement financier net	11	**1 443**	**1 295**
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	12	**-965**	**319**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**13 060**	**12 550**
Impôts versés		**-1 711**	**-2 147**
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		**-9 216**	**-6 550**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**2 133**	**3 854**
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8	**-14 989**	**-13 030**
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8	**1 280**	**711**
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		**17**	**-65**
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants		**9**	
- Dividendes (titres non consolidés)		**78**	**12**
Variation nette des prêts et créances	17	**13**	**65**
Incidence des variations de périmètre	4	**-2 928**	**-45 344**
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			**0**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement		**-16 519**	**-57 652**
Achats et ventes d'actions propres	22	**-53**	**82**
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	22		**7 600**
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		**25**	**1 764**
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	22	**-1 022**	**-673**
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées			
Rachat de minoritaires	3		**-210**
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	23	**16 145**	**30 843**
Remboursement d'emprunts	23	**-15 162**	**-8 836**
Intérêt financiers nets versés	11	**-1 453**	**-1 297**
Autres flux liés aux opérations de financement		**574**	**20**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-946**	**29 291**
Incidence des variations des cours des devises		**-45**	**-620**
Variation de trésorerie		**-15 377**	**-25 128**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		**-85 335**	**-60 208**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		**-100 712**	**-85 335**

** Les dotations nettes aux amortissements et provisions comprennent un Badwill de 97 k€ à la clôture 2017 contre un badwill de 8 080 k€ à la clôture 2016.*

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	31-déc-17
Stock	-5 121
Clients	-842
Fournisseurs	-3 003
Autres créances et dettes	-250
Résultat net consolidé	**-9 216**

La variation négative du BFR s'explique principalement par l'augmentation des stocks de vin et récoltes en cours pour 5,1 M€ et par la diminution du poste Fournisseurs pour 3 M€.

Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2015	**7 188**	**33 345**	**-1 638**	**31 970**	**70 864**	**1 226**	**72 090**
Résultat net				10 401	10 401	-321	10 080
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				556	556	302	858
Résultat global				**10 957**	**10 957**	**-19**	**10 938**
Augmentation de capital ADVINI SA	**434**	**7 166**			**7 600**		7 600
Paiements fondés sur des actions				2 613	**2 613**		2 613
Opérations sur titres auto détenus			122		**122**		122
Dividendes versés				-655	**-655**	-3	-659
Dividendes versés en actions	41	583		-624			
Variation de périmètre				737	737	3 796	4 533
au 31/12/2016	**7 663**	**41 094**	**-1 516**	**44 997**	**92 237**	**4 999**	**97 236**
au 31/12/2016	**7 663**	**41 094**	**-1 516**	**44 997**	**92 237**	**4 999**	**97 236**
Résultat net				4 243	4 243	25	4 268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-541	-541	-45	-585
Résultat global				**3 702**	**3 702**	**-19**	**3 682**
Augmentation de capital ADVINI SA							
Paiements fondés sur des actions				38	**38**		38
Opérations sur titres auto détenus			-53		**-53**		-53
Dividendes versés				-1 575	**-1 575**		-1 575
Dividendes versés en actions	**34**	**516**			**550**	-4	546
Variation de périmètre				7	7	110	116
Autres				71	71	-43	27
au 31/12/2017	**7 696**	**41 610**	**-1 569**	**47 239**	**94 977**	**5 042**	**100 019**

Note 1. Informations générales ---- 49
Note 2. Faits caractéristiques de la période ---- 49
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation ---- 49
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation ---- 54
Note 5. Information sectorielle ---- 57
Note 6. Charges de personnel ---- 59
Note 7. Immobilisations incorporelles ---- 60
Note 8. Immobilisations corporelles ---- 62
Note 9. Provisions et dépréciations ---- 64
Note 10. Autres produits et charges opérationnels ---- 66
Note 11. Résultat financier ---- 67
Note 12. Impôts sur les résultats ---- 67
Note 13. Résultat par action ---- 69
Note 14. Goodwill ---- 69
Note 15. Dépréciation des actifs ---- 71
Note 16. Participation dans les entreprises associées ---- 71
Note 17. Actifs financiers ---- 72
Note 18. Stocks ---- 76
Note 19. Créances clients ---- 76
Note 20. Autres actifs courants ---- 77
Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie ---- 77
Note 22. Capitaux propres ---- 78
Note 23. Dettes financières ---- 80
Note 24. Covenants ---- 82
Note 25. Passifs financiers ---- 82
Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers ---- 84
Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation ---- 86
Note 28. Parties liées ---- 87
Note 29. Engagements et passifs éventuels ---- 88
Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période ---- 88
Note 31. Informations diverses ---- 88

Note 1. Informations générales

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 27 mars 2018, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2017 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 30 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 14 juin 2018.

Note 2. Faits caractéristiques de la période

Au titre de la consolidation des positions d'AdVini à l'amont, reprise du Domaine La Roncière à Châteauneuf du Pape et de l'exploitation du Mas de Lunès (Languedoc).

Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Déclaration de conformité

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, les comptes consolidés de la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au Bulletin Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations (IFRIC et SIC).

Le site internet de la commission européenne sur lequel ce référentiel est disponible est le suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2017 :

- Amendments to IAS 12: Recognition of Deferred Tax Assets for Unrealised Losses
- Amendments to IAS 7: Disclosure Initiative
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016)

L'application de ces nouvelles normes, amendements de normes et interprétations n'a eu aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

De plus, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2017 :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IFRS 9 – Financial Instruments	01/01/2018	01/01/2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients & amendements date d'entrée en vigueur d'IFRS 15	01/01/2018	01/01/2018
Clarifications to IFRS 15	01/01/2018	01/01/2018
IFRS 16 – Leases	01/01/2019	01/01/2019
Amendments to IFRS10 and IAS28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture	Reportée sine die	Suspendu
Amendments to IFRS 2: Classification and Measurement of Share-based Payment Transactions	01/01/2018	Endossement attendu Q1 2018
Amendments to IFRS4: Applying IFRS9 Financial Instruments with IFRS4 Insurance Contracts	01/01/2018	01/01/2018
Amendment to IAS 28: exemption from applying the equity method – measuring an associate or JV at fair value	01/01/2018	
IFRIC 22 Foreign Currency Transactions and Advance Consideration	01/01/2018	Endossement attendu Q1 2018
Amendments to IAS 40: Transfers of Investment Property	01/01/2018	Endossement attendu Q1 2018
IFRIC 23 Uncertainty over Income Tax Treatments	01/01/2019	Endossement attendu 2018
IFRS 17 Insurance contracts	01/01/2021	TBD
Amendments to IFRS 9: Prepayments with negative compensation features	01/01/2019	Endossement attendu 2018
Amendments to IAS 28: Long-term Interests in Associates and Joint Ventures	01/01/2019	Endossement attendu 2018

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours :

· IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS AVEC LES CLIENTS »

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients. Il convient alors de respecter 5 étapes : identification du contrat conclu avec le client, identification des obligations de performance incluses dans le contrat, détermination du prix de transaction du contrat, allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.
L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

· IFRS 16 « LEASES »

La nouvelle norme élimine la distinction location simple/ location financement en imposant au locataire de comptabiliser un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué en contrepartie d'une dette représentant l'obligation de payer ce droit, sauf exceptions (contrats d'une durée raisonnablement certaine inférieure à 12 mois ou actifs sous-jacents de faible valeur –i.e. dont la valeur unitaire à neuf n'excède pas environ 5.000 $ et qui peuvent être utilisés séparément). L'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts sur le passif sont ensuite comptabilisés séparément au compte de résultat.

L'analyse des effets de cette norme sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe est en cours.

Le groupe ne s'attend pas à des effets significatifs des autres nouvelles normes/amendements/interprétations sur son résultat net et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 ont une durée de 12 mois.

Règles de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence Afrique du Sud et Chili, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

États financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.
Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

Estimations et incertitudes

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 15.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 22 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2017 est de 2 543 k€ et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif est non significatif (idem en 2016). De plus amples détails sont communiqués en note 12 – impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2017 s'élève à 2 098 milliers d'euros (contre 1 979 milliers d'euros en 2016). De plus amples détails sont communiqués en note 9.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 décembre 2017 est de 787 milliers d'euros (contre 1 113 milliers d'euros en 2016) et 2 597 milliers d'euros de provisions client. De plus amples détails sont fournis en note 9 – Provisions et dépréciation.

Note 4. Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

Reprise de 99% des parts de la SCEA Domaine de la Roncière

Création de la SCI La Roncière avec une participation de 51,00%.

Reprise de 100% de la SARL MAS DE LUNES

Création de la SAS MATPRO avec une participation de 75,00%

Création de la EURL VIGNOBLES EN VOL avec une participation de 100,00%

Sortie de La Languedocienne (en mise en équivalence en 2016)

Les écarts d'évaluation de ces acquisitions n'ont pas généré de Badwill significatif. L'affectation provisoire des écarts d'acquisition devra être affinée dans le délai de 12 mois.

Ces entités ont contribué à hauteur de 0.2 M€ au Chiffre d'Affaires consolidé du premier semestre 2017 et de 0,1 M€ au compte de résultat.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31-déc-17
Acquisition de Titres de participation	-1 619
Cession de Titres de participation	85
Acquisition d'Actifs	-1 401
Trésorerie nette	7
variation de périmètre	**-2 928**

Les actifs et passifs des entrées de périmètre se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31-déc-17
Immobilisations incorporelles	913
Immobilisations corporelles	1 970
Autres actifs non courants	8
Actifs non courants	**2 891**
Stocks	1 108
Clients	189
Autres créances	153
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103
Actifs courants	**1 554**
TOTAL ACTIF	**4 445**
Dettes financières	536
Autres passifs non courants	13
Passifs non courants	**550**
Dettes financières	68
Fournisseurs et comptes rattachés	154
Autres passifs courants	1 454
Passifs courants	**1 676**
TOTAL PASSIF	**2 226**

Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA RAYMOND	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
32	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale
34	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
35	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
37	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
38	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
39	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
40	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
41	DOMAINES LAPALU	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
43	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
44	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
47	CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
48	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
49	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
50	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
51	SCI Cazes	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SAS AMP Medoc	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
54	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
55	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
57	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
58	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
59	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
61	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
62	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
64	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale

Note 5. Information sectorielle

Ventes de produits

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
  - Flux commerciaux croisés
  - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
  - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
  - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
  - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
  - Décisions d'investissements
  - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

Au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	246 658	9 795	-6 489	**249 964**
Marge Brute	93 085	6 832	-3 758	**96 159**
%	37,7%	69,7%	57,9%	38,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	4 723	17	0	**4 740**
Résultat Financier	-1 379	-58	0	**-1 437**
Résultat avant IS	3 312	-34	0	**3 277**
Charge d'Impôt	983	-18	0	**965**
Actifs sectoriels	372 971	8 335	-6 182	**375 124**

Au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
Chiffre d'Affaires	237 116	8 957	-5 782	**240 292**
Marge Brute	82 471	6 465	-3 621	**85 315**
%	34,8%	72,2%	62,6%	35,5%
Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE	11 622	107	0	**11 729**
Résultat Financier	-1 266	-63	0	**-1 330**
Résultat avant IS	10 676	44		**10 720**
Charge d'Impôt	-282	-37		**-319**
Actifs sectoriels	354 466	8 055	-5 305	**357 216**

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2017	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	152,6	97,4	**250,0**

en millions d'euros

Au 31 décembre 2016	France	Export	Total
Chiffre d'Affaires	152,0	88,3	**240,3**

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud, hors actifs dans les entreprises associées au Chili.

Note 6. Charges de personnel

Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-17	31-déc.-16
Salaires et traitements	28 442	24 453
Charges sociales	11 369	12 049
Participation des salariés	303	318
Charges liées aux actions gratuites	80	2 630
Total	**40 193**	**39 450**

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 2 366 milliers d'euros (contre 1 776 milliers d'euros en 2016).

Le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a été comptabilisé en déduction des charges de personnel. Ce crédit d'impôt a permis à AdVini le financement de l'amélioration de sa compétitivité, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de son fonds de roulement.

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-17	31-déc.-16
Dirigeants	1	1
Cadres	215	188
Agents de Maîtrise	105	112
Employés et Ouvriers	459	425
Total	**780**	**726**

Note 7. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- **Evaluation**

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

- **Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels	Baux ruraux
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie	Indéfinie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	10 300	21 601	8 843	40 744
Regroupement d'entreprises	6	-	912	**919**
Acquisitions	905	42	153	**1 100**
Cessions /Diminution	(101)	-	-	**(101)**
Ecarts de conversion	-	(93)	(2)	**(95)**
Autres	2 438	(126)	(2 288)	**24**
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	**13 548**	**21 424**	**7 619**	**42 591**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2016	**2 470**	**387**	**184**	**3 041**
Regroupement d'entreprises	4	-	-	**4**
Dotation aux Amortissements et Provisions	1 131	-	276	**1 407**
Cessions/Diminution	(94)	-	-	**(94)**
Ecarts de conversion	0	(17)	(2)	**-19**
Autres	(83)	(3)	85	**0**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	**3 429**	**367**	**543**	**4 339**
Valeurs nettes au 31 décembre 2016	**7 830**	**21 214**	**8 659**	**37 703**
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	**10 119**	**21 057**	**7 076**	**38 252**

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 15).

Note 8. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

- **Evaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

- **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

o Terrains	non amortis
o Plantations (vignes)	15 à 35 ans
o Constructions (*)	10 à 100 ans
o Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 40 ans
o Autres immobilisations corporelles	entre 5 et 10 ans

***** *Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.*

- **Contrats de location**

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

- **Actifs biologiques**

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

En cas de constatation d'indices de dépréciation, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2016	**60 438**	**61 576**	**52 355**	**22 008**	**196 377**
Regroupement d'entreprises	928	165	628	41	**1 762**
Acquisitions	1 935	6 816	7 077	1 865	**17 694**
Cessions /Diminution	(47)	(896)	(986)	(721)	**(2 649)**
Ecarts de conversion	(113)	(89)	17	(29)	**(214)**
Autres	69	3 100	1 201	(4 430)	**(60)**
Valeurs brutes au 31 décembre 2017	**63 210**	**70 672**	**60 293**	**18 734**	**212 909**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2016	**3 341**	**27 692**	**36 730**	**12 073**	**79 837**
Regroupement d'entreprises	528	150	470	19	**1 167**
Dotation aux Amortissements et Provisions	463	2 245	3 394	2 439	**8 541**
Cessions/Diminution	(1)	(601)	(419)	(615)	**(1 636)**
Ecarts de conversion	(2)	4	11	1	**15**
Autres	-	-	757	(659)	**98**
Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2017	**4 330**	**29 491**	**40 944**	**13 257**	**88 022**
Valeurs nettes au 31 décembre 2016	**57 096**	**33 884**	**15 625**	**9 935**	**116 540**
Valeurs nettes au 31 décembre 2017	**58 880**	**41 181**	**19 349**	**5 477**	**124 887**

Les acquisitions d'immobilisations incluent 866 K euros au titre des contrats de location financement conclus au cours de l'exercice, principalement pour le renouvellement de la flotte de véhicules.

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 4 650 milliers d'euros au 31 décembre 2017 (contre 5 310 milliers d'euros en 2016).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	**1 001**
Loyer de un à cinq ans	**1 641**
Loyer à plus de cins ans	
TOTAL	**2 642**

Note 9. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2016	**3 413**	**3 716**	**380**	**5**	**7 514**	**1 113**	**1 979**	**3 092**	**10 606**
Dotations	2 153	38		50	2 241	219	106	326	2 566
Reprises utilisées	(3 154)	(1 150)			(4 304)	(545)		(545)	(4 848)
Reprises non utilisées					-	-		-	-
Regroupement d'entreprises	90				90	-	13	13	103
Écart de conversion		(8)			(8)			-	(8)
Valeur au 31 décembre 2017	**2 501**	**2 597**	**380**	**55**	**5 533**	**787**	**2 099**	**2 886**	**8 419**
- dont part courante	2 501	2 597		55	5 153	787		787	5 940
- dont part non courante			380	0	380		2 099	2 099	2 479

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- **Composantes des engagements provisionnés**

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-17	31-déc.-16
Indemnités de départ à la retraite	2 099	1 979
Médaille du travail		
Autres		
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	**2 099**	**1 979**

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-17	31-déc.-16
Provision au bilan à l'ouverture	**1 979**	**1 446**
Variations de périmètre	13	294
Charges nettes de la période	106	55
Reprises nettes de la période		
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI		184
Provision au bilan à la clôture	**2 099**	**1 979**
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 099	1 979

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-17	31-déc-16
Taux d'actualisation	1,31%	1,31%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	65 ans*	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	0,7%	0,7%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

Au 31 décembre 2017, un test de sensibilité a été effectué : une variation de +/- 0.50% aurait une incidence d'environ 190 K€ de ces engagements.

Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Provision fiscale	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2016	**785**	**153**	**-**	**174**	**1 113**
Dotations	95	70		55	219
Reprises utilisées	(295)	(63)		(187)	(545)
Reprises non utilisées					-
Reclassement					-
Regroupement d'entreprises					-
Écart de conversion					-
Autres variations					-
Valeur au 31 décembre 2017	**585**	**160**	**-**	**42**	**787**
- dont part courante	585	160		42	787
- dont part non courante					-

Note 10. Autres produits et charges opérationnels

Autres produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Plus values nettes cessions immobilisations	268	272
Gains de change	104	821
Badwill	98	8 080
Divers produits d'exploitation	993	1 374
Total autres produits opérationnels	**1 463**	**10 547**

Les divers produits d'exploitation se composent notamment de reprises de charges à payer.

Autres charges opérationnelles

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Pertes de change	-474	
Divers charges d'exploitation	-841	-551
Total autres Charges opérationnelles	**-1 315**	**-551**

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

Note 11. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	22	30
Coût de l'endettement financier brut	-1 425	-1 368
Coût de l'endettement financier net	**-1 403**	**-1 338**
Autres produits financiers	208	60
Autres charges financières	-242	-52
Résultat Financier	**-1 437**	**-1 330**

Note 12. Impôts sur les résultats

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2017, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale est de 33,33%.

Cependant, ce taux de 33,33 % ne s'applique qu'aux seuls impôts différés relatifs à des actifs qui seront réalisés en 2017 ou à des passifs réglés en 2017. A compter de 2018, le taux est de 28% et de 25% à compter de 2022.

Impôts différés sur :	31-déc-17	31-déc-16
Provisions règlementées	1 596	1 562
Indemnités de départ en retraite	-667	-625
Immo corporelles et crédit bail	783	895
Différences temporelles fiscales	-1 227	-788
IDA sur report fiscaux déficitaires	-2 543	-2 299
Instruments dérivés	-112	-109
Ecarts d'Evaluation	17 787	17 345
Divers	-17	-9
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	-2053	-988
Total	**13 548**	**14 985**
Dont IDP	16 091	17 284
Dont IDA	(2 543)	(2 299)

Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-859	-1 920
Charge (produit) d'impôt différé	1 824	1 601
Total charge d'impôt	**965**	**-319**

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 14 sociétés du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 268	10 080
Charges d'impôt comptabilisée	(965)	319
Charges d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
RESULTAT AVANT IMPOT	**3 303**	**10 399**
Taux d'impôt	*33,33%*	*34,43%*
Charges d'impôt théorique	1 101	3 581
Eléments de rapprochement :		
Badwill non imposables	(33)	(2 782)
Différences permanentes fiscales	129	126
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. Sur reports fiscaux déficitaires	-	287
Paiements en actions - différence permanente	25	894
Aide Etat	(556)	(359)
Effet du changement de taux intégration fiscale *	(1 065)	(990)
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(567)	(438)
Total	**(965)**	**319**

*passage à 28% sur impôts différés à horizon 2018 et à 25% à compter de 2022

Note 13. Résultat par action

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Résultat net, part du Groupe	4 243	10 401
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 243	10 401
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 838 423	3 620 576
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-104 951	-116 069
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	**3 733 472**	**3 504 507**
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	5 000	96 771
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	**3 738 472**	**3 601 278**
Résultat par action de base (en euro) total	**1,14**	**2,97**
Résultat par action dilué (en euro) total	**1,13**	**2,89**

Note 14. Goodwill

Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

Perte de valeur des goodwill

Les goodwill et actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée, de même que les actifs à long-terme non encore mis en service, sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre. Les autres actifs ne subissent un test qu'en présence d'un indice de perte de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs. Le taux retenu est déterminé, selon les actifs retenus, à partir des coûts moyens pondérés du capital et s'élève à 8,0% pour 2017 (8.0% pour 2016). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles (2%).

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2016	Acquisition	Perte de valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2017
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				**970**
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	863	146			**1 009**
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	890				**890**
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	190				**190**
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				**531**
UGT Paris (CFV)	1 640				**1 640**
UGT Afrique du Sud (ASA)	67	(13)			**54**
Divers non affecté	71				**71**
TOTAL	5 222	133	0	0	5 355

Note 15. Dépréciation des actifs

Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les calculs sont basés sur les business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Le taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie est de 8.0 % (8.0% au 31 décembre 2016). Pour les flux au-delà de 5 ans ou 7 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 2%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés selon les mêmes méthodes qu'au 31 décembre 2016, sur la base de business plans révisés.

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Analyse de la sensibilité

L'analyse de la sensibilité des paramètres de taux d'actualisation et de taux de croissance a été réalisée sur des fourchettes allant de 7.5 à 8.5% pour le taux d'actualisation et de 1.5 à 2.5% pour le taux de croissance à l'infini.

Dans les conditions les plus défavorables (taux d'actualisation de 8.5% et taux de croissance à l'infini de 1.5%), les tests de sensibilité ne présentent pas de perte de valeur.

Note 16. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 9 089 milliers d'euros. Le Chiffre d'affaires est de 2 910 milliers d'euros pour un résultat net de 29 milliers d'euros (hors SCEA Château Gassier jugé non significatif).

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	4 594	4 158		2 597	(83)	(26)
SCEA CHÂTEAU GASSIER	69	441		497	71	
SELECT VINS ADVINI INC	64	109		313	113	42
TOTAL	4 726	4 708	0	3 406	100	16

L'impact de la sortie de la société La Languedocienne s'élève à – 91 milliers d'euros.

Note 17. Actifs financiers

- **Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2017 et 2016, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2017 et 2016, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2017 et 2016 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

- **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2017

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2017	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	5 355					5 355
Immobilisations incorporelles	38 252					38 252
Immobilisations corporelles	124 887					124 887
Participations dans des entreprises associées	2 570					2 570
Autres actifs financiers	578	415	163			-
Impôts différés actifs	2 543					2 543
ACTIFS NON COURANTS	**174 186**	**415**	**163**	**-**	**-**	**173 607**
Stocks	111 504					111 504
Créances clients	61 227		61 227			-
Autres créances	22 462		8 716			13 746
Actifs d'impôts exigibles	1 627					1 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 119				4 119	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					
ACTIFS COURANTS	**200 939**	**-**	**69 942**	**-**	**4 119**	**126 877**

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 8 716 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2016

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2016	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	5 222					5 222
Immobilisations incorporelles	37 703					37 703
Immobilisations corporelles	116 540					116 540
Participations dans des entreprises associées	3 037					3 037
Autres actifs financiers	661	426	235			-
Impôts différés actifs	2 299					2 299
ACTIFS NON COURANTS	**165 462**	**426**	**235**	**-**	**-**	**164 801**
Stocks	104 995					104 995
Créances clients	60 797		60 797			-
Autres créances	21 050		10 077			10 973
Actifs d'impôts exigibles	834					834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 078				4 078	-
Actifs détenus en vue de la vente	-					
ACTIFS COURANTS	**191 755**	**-**	**70 874**	**-**	**4 078**	**116 802**

Variation des actifs financiers non courants

	31-déc-16	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Variation écart de conversion	31-déc-17
Actifs financiers disponibles à la vente	**426**	**8**		**-19**		**415**
Participations dans entreprises associées	**3 037**	**-85**		**-75**	**-307**	**2 570**
Placements détenus jusqu'à leur échéance						
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
Prêts et créances financières	**237**	**17**	**9**	**-72**	**-10**	**181**
Total	**3 700**	**-60**	**9**	**-166**	**-317**	**3 166**

Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2017	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		**415**	**415**
Participations dans entreprises associées		**2 570**	**2 570**
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			
Prêts et créances financières	**181**		**181**
Total	**181**	**2 985**	**3 166**

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

Note 18. Stocks

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Matières premières (matières sèches)	6 183	5 819
Vins en vrac	56 082	56 068
Vins en bouteille	47 535	42 716
Autres	4 204	3 803
Valeur brute	**114 004**	**108 407**
Dépréciation	(2 501)	(3 412)
Valeur nette	**111 504**	**104 995**

Note 19. Créances clients

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Créances clients	63 824	-2 597	61 227	60 797
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
Total	**63 824**	**-2 597**	**61 227**	**60 797**

Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	49 552	19,8%	49 552	19,8%
Echues moins de 3 mois	9 774	3,9%	9 774	3,9%
Echues entre 3 et 12 mois	1 839	0,7%	1 839	0,7%
Echues de plus de 12 mois	2 658	1,1%	61	0,0%
Total	**63 824**	**25,5%**	**61 227**	**24,5%**

Note 20. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2017	Provision 31/12/2017	Valeur nette 31/12/17	Valeur nette 31/12/16
Avances Fournisseurs	8 716		8 716	10 077
Personnel	112		112	238
Charges constatées d'avance	1 116		1 116	774
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	12 518		12 518	9 961
Créance d'impôt exigible	1 627		1 627	834
Total	**24 089**	**-**	**24 089**	**21 884**

Note 21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Valeurs Mobilières de Placement	572	571
Disponibilités	3 547	3 507
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**4 119**	**4 078**
Découverts et concours bancaires courants	**-104 831**	**-89 413**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	**-100 712**	**-85 335**

Note 22. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital était composé de 3 831 617 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 41 094 milliers d'euros.

L'assemblée générale du 1er juin 2017 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.41 € par action, soit 1 575 K€, (contre 0.37 € au titre de la distribution du résultat de l'exercice 2015, soit 1 330 K€) et a offert aux actionnaires le choix d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2016.

Le prix d'émission des actions nouvelles était fixé à 31.55 euros et le délai de souscription était fixé jusqu'au 17 juillet 2017.

Le 31 juillet 2017, le directoire a constaté que, suite à l'offre de paiement du dividende 2016 en actions, 16 335 actions nouvelles de 2 euros chacune émises pour un montant de 31.55 euros ont été souscrites, représentant ainsi une augmentation de capital de 32 670 euros et une prime d'émission de 515 369 euros.

Au 31 décembre 2017, le capital est ainsi composé de 3 847 952 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 41 610 milliers d'euros.

Paiements en actions

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement pour 2014 est de 40 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 12 août 2014 a été évaluée à 29.17 euros pour 2014, sur la base du cours coté de l'action AdVini à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été également attribuées au titre de ce plan.

Au titre de l'exercice 2017, la charge comptabilisée au titre du plan 2014 est de 64 milliers d'euros.

Ecarts de conversion

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de -856 milliers d'euros (971 milliers d'euros en 2016). Les gains de change nets représentent -370 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 821 milliers d'euros pour 2016).

Actions propres

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2016	106 304	**1 875**
Acquisitions	8 439	**297**
Cessions	-11 145	**-244**
Au 31 décembre 2017	**103 598**	**1 928**

Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée générale du 14 juin 2018, il sera proposé un dividende de 0.41 € par action, soit un montant total de 1 577 660,32 € avec la possibilité offerte aux actionnaires d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 2017.

Gestion du capital

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2017.

Les seules contraintes règlementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes règlementaires au cours de l'exercice.

Note 23. Dettes financières

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

Evolution de l'endettement

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2016	**2937**	**61 539**	**319**	**89 412**	**48**	**154 254**
Augmentation	729	16 203		15 432	604	32 969
Diminution	(1 023)	(14 209)			(30)	(15 262)
Regroupement d'entreprises	-	397		(10)	0	387
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés	-					-
Écart de conversion		(18)		(4)	8	(13)
Autres variations			(261)			(261)
Valeur au 31 décembre 2017	**2 642**	**63 912**	**58**	**104 830**	**630**	**172 073**
dont part courante	1 001	13 636		104 830		119 467
dont part non courante	1 641	50 277	58		630	52 606
dont de 1 à 5 ans	1 641	41 014	58		630	43 344
dont + de 5 ans		9 263				9 263

Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	1 001	1 641		2 642
Emprunts envers établissements de crédit	13 636	41 015	9 263	63 913
Instruments dérivés passifs		58		58
Concours bancaires	104 830			104 830
Autres		630		630
Valeur au 31 décembre 2017	**119 467**	**43 344**	**9 263**	**172 074**

Les dettes financières sont principalement libellées en euros, à l'exception d'un financement à court et moyen terme souscrit en francs suisses et dont le solde au 31 décembre 2017 totalise 866 milliers d'euros.

Les nouvelles dettes à moyen terme financent le renouvellement de la flotte de véhicule, la rénovation des sites et la modernisation de l'outil de production.

Analyse par nature de taux

	2017		2016	
en milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit	90,5%	9,5%	90,1%	9,9%
Dettes sur contrats de location financement	100,0%		100,0%	
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur la moyenne mensuelle de l'EONIA pour les découverts bancaires et sur l'EURIBOR 1 mois ou 3 mois pour les emprunts bancaires.

Note 24. Covenants

Quatre contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé :

Un premier emprunt est assorti de ratios basés sur les comptes de la société Domaine LAROCHE. Les ratios concernés sont les dettes financières nettes / fonds propres, les dettes à moyen et long terme / capacité d'autofinancement et les frais financiers / excédent brut d'exploitation.

Les trois autres emprunts sont assortis de ratios basés sur les comptes annuels de la société AdVini et de la société MOUEIX. Les ratios concernés sont le maintien de la situation nette à un niveau au moins égal à 90% de celui existant au 31/12/2016, les fonds propres /dettes à moyen et long terme, l'endettement net /situation nette.

Les ratios sont respectés au 31/12/17, à l'exception d'un des critères sur les emprunts des sociétés MOUEIX et ADVINI.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'encours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs, le reclassement en part courante de ces emprunts porterait sur 297 k€.

Note 25. Passifs financiers

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

Au 31 décembre 2017

	Montant au bilan 31.12.2017	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 606	52 548	58			-
Passifs d'impôts différés	16 091					16 091
Provisions part non courante	2 099					2 099
PASSIFS NON COURANTS	**70 796**	**52 548**	**58**	**-**	**-**	**18 189**
Dettes financières part moins d'un an	119 467	119 467				-
Dettes d'impôt exigible	727					727
Dettes fournisseurs	50 216	50 216				-
Provisions part courante	787					787
Autres passifs courants	33 113	5 002				28 111
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	**204 310**	**174 684**	**-**	**-**	**-**	**29 626**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois flooré à 0 ne varient pas.

Au 31 décembre 2016

	Montant au bilan 31.12.2016	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	52 104	51 785	319			-
Passifs d'impôts différés	17 284					17 284
Provisions part non courante	1 979					1 979
PASSIFS NON COURANTS	**71 367**	**51 785**	**319**	**-**	**-**	**19 263**
Dettes financières part moins d'un an	102 150	102 150				-
Dettes d'impôt exigible	127					127
Dettes fournisseurs	53 085	53 085				-
Provisions part courante	1 113					1 113
Autres passifs courants	32 138	4 539				27 599
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-				-
PASSIFS COURANTS	**188 613**	**159 773**	**-**	**-**	**-**	**28 839**

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Note 26. Instruments dérivés et gestion des risques financiers

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD et USD) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2017, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

Risque de change

Instruments de change (en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/17	Valeur de marché 31/12/16	Variation de juste valeur
Vente à terme	1 326	25	-71	97
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**1 326**	**25**	**(71)**	**97**

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD et sur le dollar canadien est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin octobre 2019.

Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt (en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/17	Valeur de marché 31/12/16	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	39 000	-75	-242	168
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	15 000	-9	-6	-3
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**54 000**	**(84)**	**(248)**	**164**

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorables.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin octobre 2019.

Risque de liquidité

Le Groupe considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité. Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque.

Les renégociations régulières des lignes de trésorerie permettent à la société de répondre à ses besoins de financement à court terme.

Risque de crédit

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non recouvrement.

Risque de prix de matières premières

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

Note 27. Autres passifs courants et compte de régularisation

en milliers d'euros	31-déc.-17	31-déc.-16
Dettes fiscales et sociales	**17 003**	**15 895**
Autres dettes	**14 943**	**15 196**
Produits constatés d'avance	**1 167**	**1 047**
Total	**33 113**	**32 138**

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

Note 28. Parties liées

Achats et ventes de biens et services

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Ventes au Groupe AdVini	4 686	3 539
Achats au Groupe AdVini	140	602

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (78 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (22%).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Avantages à court terme	1 235	1 203
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions	64	2 694
Total	**1 299**	**3 897**

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2017, s'est élevé à 54 milliers d'euros (54 milliers d'euros en 2016 également).

Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 369 014 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2017. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne un membre du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

Note 29. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Engagements réciproques		
Envers les caves ou des propriétaires	36 514	39 454
Dettes garanties par des sûretés réelles		
Nantissements fonds de commerce	-	-
Nantissements titres et instruments financiers	12 712	10 483
Hypothèques	1 683	2 598
Gages		
Engagements donnés		
Autres garanties données	731	731
Cautions	751	1 072
	52 390	**54 338**

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés. La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Antoine Moueix, SCI Château Baron Georges, SCEA Raymond, Champy et Lapalu. Le montant des contrats de locations simples, concernés par les informations requises par la norme IAS 17, n'est pas significatif.

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture de la période

- En date du 09/04/2018, acquisition de 55% des parts de la société Stellenbosch Vineyards en Afrique du Sud au chiffre d'affaires d'environ 10 M€.

- En date du 14 mars 2018, la société ADVINI a acquis la totalité des parts de la SCEA LANDEYRAN.

- Cessions d'actifs non stratégiques comme le château Lieujean et le Château Plagnac, réalisées à fin avril à hauteur de 4,3 M€ sur un plan de cession global de l'ordre de 7 M€.

Note 31. Informations diverses

-Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2017 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	193	63
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	11	4
Total	**204**	**66**

-Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST
480, avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 08
S.A.S. au capital de € 200.000
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit
1025, rue Henri Becquerel
CS 39520
34961 Montpellier Cedex 2
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des *goodwills* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2017, la valeur nette des *goodwills* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée s'élève respectivement à K€ 5.355 et K€ 24.304, dont K€ 21.057 au titre des marques à durée de vie indéterminée. Les *goodwills* représentent l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats. Les *goodwills* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur. Nous avons notamment : - analysé l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des UGT ; - examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons évalué les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2018 approuvés par le directoire. Nous avons : - analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacente ; - apprécié la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues ;

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique. Les valeurs recouvrables des *goodwills* et des actifs incorporels non amortis sont calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés. Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwills* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. L'appréciation de la valeur recouvrable des *goodwills* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.	vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 14 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par votre assemblée générale du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST	ERNST & YOUNG Audit
Didier Redon	Marie-Thérèse Mercier

6. Rapport de Gestion

Sommaire

I. Les comptes consolidés 2017 95
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2017 (société Mère) 102
III. Activité et résultats des principales filiales 104
IV. Stratégie et perspectives 107
V. Politique environnementale et sociale : un engagement au quotidien 108
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 140
VII . Autres informations 147
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2018 148
Annexes 151

I. Les comptes consolidés 2017

Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 64 sociétés dont 61 sont consolidées par intégration globale et 3 par mise en équivalence.

Liste des filiales et participations

NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
ADVINI USA, Limited (Etats-Unis,)	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
SCEA RAYMOND	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
VINA CASABLANCA, Limitada (Chili)	30,90%	30,90%	Dollar US	Mise en équivalence
SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN	65,00%	65,00%	Euro	Intégration globale
CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	65,00%	65,00%	CHF	Intégration globale
SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
DOMAINES LAPALU	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
SCI Cazes	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS AMP Medoc	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
SAS MATPRO	75,00%	75,00%	Euro	Intégration globale
SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale

Faits marquants 2017

2017, année d'intégration après les investissements majeurs réalisés dans le cadre du plan E-Toile 2020, et pour préparer l'avenir.

Rappel des investissements amont importants réalisés en 2016 :

- Château Patache d'Aux et Château Liversan (Médoc et Haut Médoc Cru Bourgeois)
- Maison Champy à Beaune
- Ken Forrester à Stellenbosch (Afrique du Sud)
- Château Roquefeuille (Côte de Provence Sainte Victoire)
- Exploitation des Domaines Cazes
- Renforcement de nos positions à Châteauneuf du Pape

Des marques Maisons de Vins et Vignobles en pleine expansion avec 85 M€ de chiffre d'affaires (+24%)

Un export en nette croissance (+10,7%) et qui représente désormais près de 50% de l'activité

Une récolte 2017 exceptionnelle, en fort retrait, et qui pèse sur les comptes 2017

Le marché et la filière vin

En **grande distribution française**, le marché des vins tranquilles est stable (+0.,9%) à 4,2 milliards d'euros.
Sur le segment des AOP, les appellations en croissance sont la Provence (+7,5%) et la Bourgogne (+4,3%).

Après une année de recul en 2016, les **exportations** de vins tranquilles français totalisent 5,5 millliards d'euros, en croisance de +10,4%. Toutes les appellations ont profité de l'embellie, notamment la Provence qui progresse de + 37%.

Synthèse des résultats consolidés 2017

Chiffre d'affaires (en M€) et taux de marge brute

Le chiffre d'affaires consolidé d'AdVini s'établit en 2017 à 250 M€, en croisance de + 4% et s'accompagne d'une marge brute de 38,5%, en hausse de 3 points.
Cette progression de la marge brute tient aux 630 hectares supplémentaires intégrés fin 2016 et qui génèrent un transfert entre des vins précédemment achetés et dorénavant produits, donc les coûts sont répartis dans toutes les charges d'exploitation.
Si les Marques Maisons de Vins et Vignobles sont en forte progression, les Produits de Service sont en retrait de 5%, leurs volumes en baisse de 8 millions de cols.

La séparation des métiers (Marques Maisons de Vins et Vignobles / Produits de Services), finalisée en 2017, produira ses effets dès 2018 avec une reconquête des volumes et une croissance de l'activité.

Une évolution régulière du chiffre d'affaires et de la marge brute :

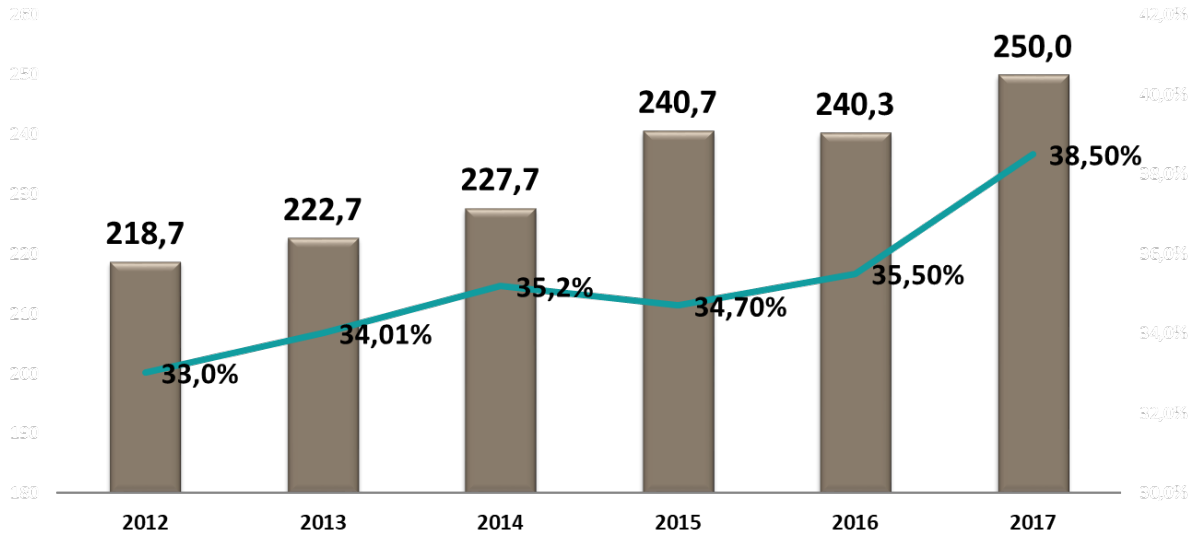

Compte de résultat consolidé

en millions d'€uros	2017	2016	Var.
Chiffre d'affaires	**250,0**	**240,3**	**+4,0%**
Achats consommés	-153,8	-155,0	
Marge	**96,2**	**85,3**	**+12,7%**
Taux de marge brute	***38,5%***	***35,5%***	***+ 3 pts***
EBITDA *(1)*	**14,8**	**20,0**	**- 26%**
EBITDA récurrent *(2)*	**14,8**	**15,0**	**- 1,4%**
Coût de l'endettement financier net	**-1,4**	**-1,3**	**+ 4,9%**
Autres produits financiers et charges financiers	-0,0	-0,1	
Charge d'impôt	1,0	-0,3	
Résultat net des activités poursuivies	**4,3**	**10,1**	**- 58%**
Résultat net - Part du groupe	**4,24**	**10,4**	**- 59%**
Résultat net – Part du groupe – récurrent *(2)*	**4,24**	**4,96**	**- 14,5%**

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel + dotations aux amortissements et aux dépréciations.
(2) En 2016, les produits et charges à caractère non récurrent (non liés à l'exploitation courante) sont neutralisés. Ils correspondaient aux charges et produits associés aux acquisitions de l'exercice 2016 .

- L'EBITDA retraité des éléments non récurrents est stable (-1,4%) à 14,8 M€. outre les précédentes explications apportées sur la marge brute, les éléments marquants de l'exercice portent sur :
    - Des écarts de change liés à l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises (Rand, Yuan, Dollar US et Dollar Canadien, Livre) qui on généré une charge de 0,4 M€ en 2017 comparé à un produit de 0,8 M€ en 2016, soit un écart conjoncturel défavorable de 1,2 M€.
    - Des coûts commerciaux et marketing additionnels pour soutenir et assurer le développement de nos marques (+ 1 M€)
    - Des coûts non récurrents liés à l'intégration et à la restructuration des acquisitions de 2016 et une partie de l'impact de la faible récolte, pour un total de 0,4 M€

- Le Résultat net consolidé part du groupe s'établit à 4,2 M€ (-14,6% comparé au résultat 2016 hors éléments non récurrents). Outre les éléments présentés ci-dessus pour l'EBITDA, le résultat net supporte également l'impact des provisions additionnelles liées à la faible récolte (0,6 M€) et porte bien entendu les amortissements supplémentaires correspondant aux acquisitions de 2016 (1,6 M€).

- **Bilan Consolidé**

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Goodwill	5 355	5 222
Immobilisations incorporelles	38 252	37 703
Immobilisations corporelles	124 887	116 540
Participations dans des entreprises associées	2 570	3 037
Autres actifs financiers non courants	578	661
Impôts différés actifs	2 543	2 299
Actifs non courants	**174 186**	**165 462**
Stocks	111 504	104 995
Clients	61 227	60 797
Autres créances	22 462	21 050
Actifs d'impôts exigibles	1 627	834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 119	4 078
Actifs disponibles à la vente	-	-
Actifs courants	**200 939**	**191 755**
TOTAL ACTIF	**375 124**	**357 216**
Capital émis	7 696	7 663
Primes d'émission	41 610	41 094
Réserves	41 429	33 079
Résultat Part du Groupe	4 243	10 401
Capitaux propres Part du Groupe	**94 977**	**92 237**
Intérêts Minoritaires	5 042	4 999
Capitaux propres	**100 019**	**97 236**
Dettes financières	52 606	52 104
Passifs d'impôts différés	16 091	17 284
Provisions part non courante	2 099	1 979
Passifs non courants	**70 796**	**71 367**
Dettes financières	119 467	102 150
Dettes d'impôt exigible	727	127
Fournisseurs et comptes rattachés	50 216	53 085
Provisions part courante	787	1 113
Autres passifs courants	33 113	32 138
Passifs /actifs nc destinés à être cédés	-	-
Passifs courants	**204 310**	**188 613**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**375 124**	**357 216**

Le total du bilan est de 375,1 M€, en hausse de 17,9 M€.

- Les capitaux propres s'élèvent à 100 M€. Avec une dette financière nette de 168 M€, le Gearing passe de 155% à 168%.
  Comme le montre le graphe ci-dessous, notre métier est constitué de cycles d'investissements qui se traduisent par des périodes de fort investissement et de montée de la dette, puis de décroissance de la dette. Entre 2008 et 2017, le Gearing est passé de 200% à 168% et, après la phase d'investissements importants de 2015-2016, sauf acquisition majeure, la dette et le gearing vont entamer une phase de baisse dès 2018.
  Les investissements Amont que nous avons réalisé ont également mécaniquement une incidence sur notre BFR, les vins étant produits sur une année de cycle végétatif de la vigne, puis élevés pour être commercialisés un à deux ans plus tard selon les types de vins.

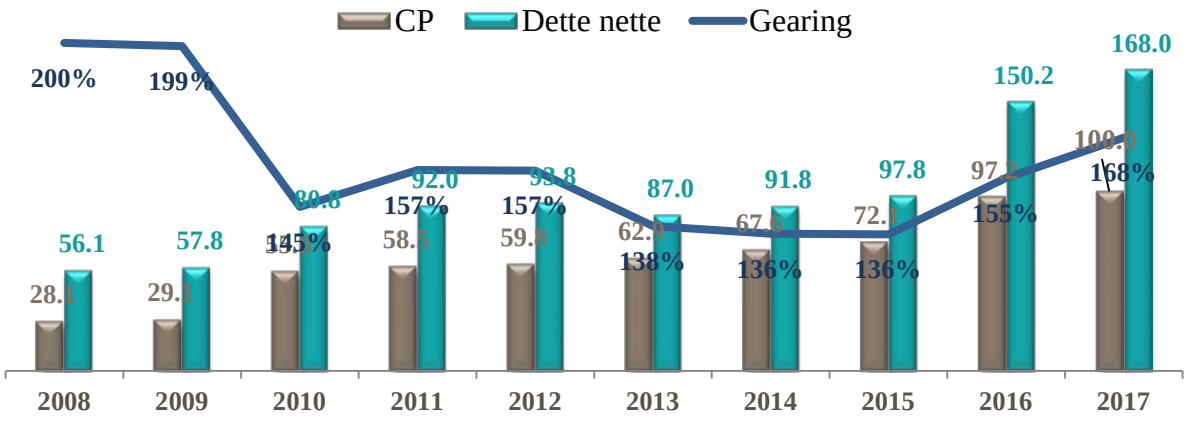

Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Résultat net consolidé	**4 268**	**10 080**
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**12 583**	**10 936**
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**13 060**	**12 550**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**2 133**	**3 854**
Flux net de tresorerie lié aux opérations d'investissement	**-16 519**	**-57 652**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-946**	**29 291**
Incidence des variations des cours des devises	**-45**	**-620**
Variation de trésorerie	**-15 377**	**-25 128**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	**-85 335**	**-60 208**
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	**-100 712**	**-85 335**

Flux de trésorerie 2017:

- la **capacité d'autofinancement** avant coût financier et impôt est de 13,06 M€ vs 12,55 M€ en 2016.
- les **flux générés par l'activité** sont de 2,1 M€, contre 3,9 M€ en 2016, conséquence direct de l'impact sur le BFR des vignobles intégrés. Le BFR 2017 est en hausse de + 9,2 M€ dont + 5,1 M€ de croissance des stocks (pour plus de la moitié expliquée par les variations de périmètre et pour le reste par l'effet millésime qui nous a conduit, au vu de la faible récolte 2017, à maximiser nos couvertures sur le millésime 2016.
- les **flux nets d'investissement** sont de – 16,5 M€ vs – 57,7 M€ en 2016 (reflet des acquisitions réalisées).
- les **flux de financement** sont pratiquement à l'équilibre à– 0,9 M€ contre – 29,3 M€ en 2016 (intégration des dettes des sociétés acquises).

Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette de clôture est– 100,7 M€.

Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2017 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point "Nouvelles normes et interprétations applicables en 2017".

Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini, dans chacune des maisons de vins, développent une politique marketing orientée vers l'innovation (produits, contenants, packaging,…). Une équipe recherche-développement a été constituée afin d'anticiper les modes de consommation de demain. Les frais de développement du projet O2 ont été activés en 2015 et 2016. Le projet O2 se caractérise principalement par la mise en place du nouvel ERP (SAP) démarré avec succès le 2 janvier 2016.

Évènements marquants survenus après la clôture

- **Acquisition de 55% des parts de la société Stellenbosch Vineyards en Afrique du Sud** : cette société de 85 salariés réalise un chiffre d'affaires d'environ 10 M€ sur des marques à potentiel et complémentaires de nos gammes actuelles, comme Arniston Bay. L'intérêt de cette acquisition réside dans les outils et installations de vinification, de conditionnement et logistique de grande capacité et le savoir-faire associé des équipes qui nous permettent de maîtriser toute la chaîne de valeur, avec de nombreuses synergies tant avec nos domaines en Afrique du Sud qu'avec AdVini sur le plan commercial. Cette acquisition, effective depuis le 09/04/2018, vient parachever notre organisation en Afrique du Sud.

- **Cessions d'actifs non stratégiques** comme le château Lieujean et le Château Plagnac, réalisées à fin avril à hauteur de 4,3 M€ sur un plan de cession global de l'ordre de 7 M€.

II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2017 (société Mère)

En M€	2017	2016
Chiffre d'affaires	235,5	235,3
Résultat d'exploitation	**-1,17**	**0,61**
Résultat financier	3	1,23
Résultat exceptionnel	-0,44	0,01
Résultat net	**2,6**	**1,49**

Activité

Le chiffre d'affaires 2017 d'AdVini SA est de 236 millions d'euros. Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 113 M€, -0,9 % par rapport à 2016.

Résultats

La marge brute est de 23,7 % en 2017, 24,2% en 2016
Le résultat d'exploitation 2017 s'établit à -1,17 M€ contre 0.61 M€ en 2016, suite, notamment à la stabilité du chiffre d'affaires en relation avec une baisse de marge en pourcentage par rapport à 2016.
Le résultat financier est de 3 M€ contre 1.23 M€ en 2016
Le résultat exceptionnel représente -0.44 M€ contre 0,01 M€ en 2016
Le résultat net ressort à 2,6 M€ contre 1,49 M€ en 2016.

Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 141,7 M€, contre 115,37 M€ à fin 2016, et ce suite notamment aux opérations de croissance externe réalisées.
Les capitaux propres s'élèvent à 64.4 M€.

Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					1 329
Montant total TTC	482	119	131	6	737
% achats de l'exercice	*0,2%*	*0,1%*	*0,1%*	*0,0%*	*0,3%*
B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					193
Montant total TTC		2		361	363
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
A - Tranches de retard de paiement					
nombre de factures concernées					*4 659*
Montant total TTC	**6 521**	**1 815**	**85**	**472**	**8 894**
% CA de l'exercice	*2,8%*	*0,8%*	*0,0%*	*0,2%*	*3,8%*
B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées					
nombre de factures concernées					*2 911*
Montant total TTC	**193**	**22**	**19**	**1 855**	**2 089**
C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	*délais contractuels*		*X*	*délais légaux*	

III. Activité et résultats des principales filiales

Maisons de vins

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires vin	25,6	24,7
Résultat d'exploitation	2,1	2,7
Résultat net	**1,36**	**1,68**

Ces données regroupent les activités du Domaine Laroche qui exploite plus de 100 hectares de vignoble à Chablis, du Mas La Chevalière, qui possède 40 hectares de vignes et développe la marque Laroche en Languedoc.
Résultat impacté par la succession d'années de récolte difficiles dans la région de Chablis y compris 2017.

et

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires vins	32,0	31,8
Résultat d'exploitation	1,53	1,41
Résultat net	**0,88**	**0,88**

Les données présentées ici correspondent aux deux entités de Châteauneuf du Pape : Ogier et Amouroux (retraités des flux intragroupes entre ces deux entités y compris dividendes).

Belle évolution du résultat d'exploitation du fait notamment de la hausse de la marge.

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires	6,9	8,1
Résultat d'exploitation	-0,28	-0,22
Résultat net	**-0,36**	**-0,24**

Rigal, leader des vins du Sud-Ouest, a connu une baisse de chiffre d'affaires sur l'ensemble de ses réseaux de distribution. La mise en place d'une nouvelle Direction Générale fin 2017 devrait permettre de retrouver l'équilibre dans les 2 années à venir.

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires	8,2	7,8
Résultat d'exploitation	0,28	0,25
Résultat net	**0,2**	**0,1**

Cazes, référence des vins doux et de la biodynamie, a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2016. Les résultats d'exploitation et net profitent de cette croissance de CA malgré une baisse de la marge en %.

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires	20,5	18,4
Résultat d'exploitation	1,63	0,78
Résultat net	**1,05**	**0,5**

Grace à une belle évolution du CA et de la marge brute, Gassier réalise en 2017 sa meilleure année.

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires	37,01	34,7
Résultat d'exploitation	0,27	0,08
Résultat net	**-0,39**	**-0,1**

Antoine Moueix à Saint-Emilion a progressé de manière significative en terme de chiffre d'affaires mais a dû mettre en place des investissements commerciaux et administratifs importants pour faire face à la reprise des Domaines Lapalu, ce qui a pesé sur sa rentabilité nette.

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires	2,1	
Résultat d'exploitation	-0,28	
Résultat net	**-0,3**	

La Société Champy a été reprise en fin d'année 2016. Elle a manqué pendant plusieurs années d'animation commerciale, ce qui a obligé le Groupe a mettre des moyens significatifs pour reconstruire une distribution. Les bases ont été posées en 2017 pour assurer un développement dans les années à venir.

POLE AFRIQUE DU SUD

En M€ (*)	2017	2016
Chiffre d'affaires	7,12	
Résultat d'exploitation	1,03	
Résultat net	**0,19**	

Advini a repris fin 2016 le domaine Le Bonheur et 51% de Ken Forrester afin de renforcer son pôle Afrique du Sud. Dès la première année d'exploitation les résultats sont encourageants.

(*) Données issues des comptes de résultat (présentation de gestion) de la société.

Autres sociétés du pôle vins

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 2.3 millions de dollars US pour un résultat de 91 K$.
La société CFV France a réalisé en 2017 un CA de 4.3 M€ et un résultat net déficitaire de 0.46 M€. Ce résultat est en nette amélioration par rapport à 2016 et permet de viser un équilibre dans les années à venir.

IV. Stratégie et perspectives

Malgré un contexte marqué par l'incertitude géopolitique et financière mais aussi par les tensions en amont pour l'approvisionnement en vins dans de nombreuses régions Françaises, AdVini prévoit en 2018 une année de croissance significative de son activité et de ses résultats. Les nombreux investissements réalisés ces deux dernières années dans le cadre du plan E-Toile 2020, que ce soit sur le plan commercial et marketing à l'international et surtout, sur ses vignobles, ses marques maisons de vins, son organisation et ses équipes, confortent notre savoir-faire et nos positions dans un monde du vin en grande mutation.

V. Politique environnementale et sociale : un engagement au quotidien

Les informations qui suivent font l'objet d'une vérification par le cabinet Ernst &Young et Associés désigné organisme tiers indépendant.

REPORTING SOCIAL

AdVini (250M€ de CA, dont 50% à l'export, 845 collaborateurs,) est le leader français des vins de terroir. Son siège est implanté à St-Felix de Lodez (34 / 30 kms de Montpellier). Alliant tradition et modernisme, AdVini est implanté au cœur des grandes régions viticoles françaises les plus renommées et en Afrique du Sud. Avec 2.333 hectares de vignobles détenus en propre, ses 30 Vignobles & Châteaux, Maisons de négoce et centre de vinification bénéficient d'une notoriété et d'une reconnaissance internationale en constante progression. Présent dans plus de 106 pays, AdVini poursuit son fort développement commercial grâce à un nouveau plan stratégique orienté digital et avec pour objectif de développer ses activités sur l'ensemble des circuits de distribution classiques et e-business.

Les fonctions supports transversales (finances, ressources humaines, informatique, communication corporate & marketing stratégique, achats hors vins, développement durable, qualité, système d'information et service juridique & gouvernance) sont centralisées sur AdVini SA.

La distribution de nos vins est assurée par nos maisons de commerce, équipes commerciales exclusives, spécialistes de leurs marchés. A l'export des bureaux de représentation en Chine, aux Etats-Unis, en Belgique, au Canada, en Angleterre, en Suède ainsi qu'à Hong Kong complètent les équipes commerciales basées en France.

AdVini dispose également de deux sociétés de service : une société de transports et une imprimerie-capsulerie.

Enfin, AdVini compte également des hôtels, restaurants et boutiques sur certains de ses sites. Le rachat en 2014, du CLUB FRANÇAIS DU VIN, spécialiste de la vente par correspondance & sur internet permet à ADVINI de développer son activité B2C.

L'ensemble du groupe compte 798 collaborateurs (France & International).

Les données RSE couvrent l'intégralité du groupe dès que cela est possible. Néanmoins certaines données ne sont pas disponibles à l'international. Si un indicateur ne couvre que le périmètre France, cette information est précisée.

Le RSE couvre ainsi l'ensemble des structures entrant dans le périmètre de consolidation[1].

L'engagement responsable d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline notre sens de la responsabilité, autour des domaines suivants :

[1] Périmètre France : ADVINI, AMOUROUX, CAZES SAS, CLUB FRANCAIS DU VIN, ECOLE DES VINS ADVINI, EURL LE VIEUX MOULIN, GASSIER, IMPRESSIONS DE L'ENCLOS SAS, LA TABLE D'AIME, LE FENOUILLET SCEA, LE JARDIN DES ARESQUIERS, MAS DE LUNES SCEA, MAS LE PIVE SCEA, MAS NEUF DES ARESQUIERS, OGIER, SA MAS LA CHEVALIERE, SAS ANTOINE MOUEIX, SAS CHAMPY, SAS DOMAINE LAROCHE, SAS LAPALU PARTICIPATIONS, SAS RIGAL, SC CHATEAU PATACHE D AUX, SC GARRI DU GAI, SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER, SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM, SCEA CHATEAU ROQUEFEUILLE, SCEA CHATEAU VALOUSSIERE, SCEA DOMAINE CAZES, SCEA DOMAINE DE LA RONCIERE, SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS, SCEA LE CLOS PAULILLES, SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC, SCEV DOMAINE CHAMPY, SIO, TRANSPORTS LODEZIENS
Intégralité du Groupe : = « Périmètrs France » + Advini South Africa, L'Avenir, Le Bonheur, bureaux export (Canada, USA, UK, Hong Kong, Japon, Chine, Suède)

- Diversité et non-discrimination
- Développement des compétences
- Conditions de travail, santé et sécurité
- Dialogue social, information et communication
- Rétribution

REPARTITION DE L'EFFECTIF

Répartition de l'effectif par catégorie professionnelle

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; périmètre France; effectif présent au 31/12

	2017		2016		2015	
Cadres	182	24.8%	171	25.6%	167	25.5%
Agents de maitrise	111	15.2%	104	15.5%	94	14.4%
Employés	172	23.5%	172	25.7%	183	28.0%
Ouvriers	261	35.6%	217	32.5%	201	30.7%
Apprentis	8	1.1%	5	0.7%	9	1.4%
TOTAL	**734**	**100%**	**669**	**100%**	**654**	**100%**

L'effectif total Groupe au 31/12/2017 est de 798 collaborateurs. L'effectif du périmètre France ci-dessus, à la même date, compte 734 personnes.

la notion de statut (cadres, agents de maitrise...) n'étant pas toujours disponible à l'international, la répartition ci-contre ne se base que sur le périmètre France.

Les ouvriers représentent 36% de l'effectif du groupe, les employés 23%, les agents de maitrise et cadres respectivement 15% et 25%.

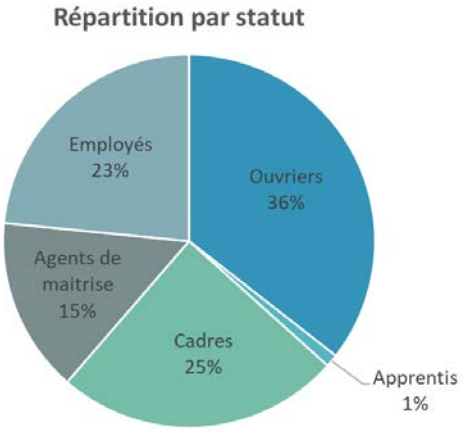

Répartition de l'effectif entre hommes & femmes, par statut

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

	2017				2016				2015			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	210	28.7%	51	7.0%	180	26.9%	37	5.5%	161	24.6%	40	6.1%
Employés	47	6.4%	125	17.1%	54	8.0%	118	17.7%	60	9.2%	123	18.8%
Agents de maitrise	46	6.3%	65	8.9%	44	6.6%	60	9.0%	42	6.4%	52	8.0%
Cadres	117	16.0%	65	8.9%	111	16.6%	60	9.0%	107	16.4%	60	9.2%
Apprentis	4	0.6%	4	0.6%	4	0.6%	1	0.1%	5	0.8%	4	0.6%
	424	**57.8**	**310**	**42.3%**	**393**	**58.7%**	**276**	**41.3%**	**375**	**57.3%**	**279**	**42.7%**

La répartition entre hommes et femmes s'établit à 58% contre 42% avec un équilibre global mais des disparités selon les statuts qui s'expliquent par des métiers plus masculins sur les catégories ouvriers (opérateurs de conditionnement, transports…) et plus féminins sur les employés (assistantes commerciales).

L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités, notamment aux postes de Direction, membres des Comités de Direction et Comité Exécutif, mais également au Conseil de Surveillance et au Directoire.

Part des CDD dans l'effectif

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Effectif présent au 31 décembre	**2017**				**2016**				**2015**			
	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	14	1.9%	1	0.2%	9	1.3%	0	0.0%	14	2.1%	2	0.3 %
Employés	4	0.6%	10	1.4%	5	0.7%	7	1.0%	11	1.7%	13	2.0 %
Agents de maîtrise	2	0.3%	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	4	0.6%	0	0.0 %
Cadres	2	0.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0 %
Total	**22**	**3.0%**	**13**	**1.8%**	**14**	**2.0%**	**7**	**1.0%**	**29**	**4.4%**	**15**	**2.3**

Au 31 décembre 2017, la part des contrats à durée déterminée (CDD) représente 4.8% de l'effectif.

63% des CDD concernent des hommes et 37% des femmes.

Les catégories Ouvriers & Employés représentent respectivement 43% et 40% des CDD.

Les principaux motifs de contrats à durée déterminée sont des remplacements ou des embauches liées à des surcroîts d'activité temporaires ou à la saisonnalité (vignes).

Les contrats à durée déterminée sont ici intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant…

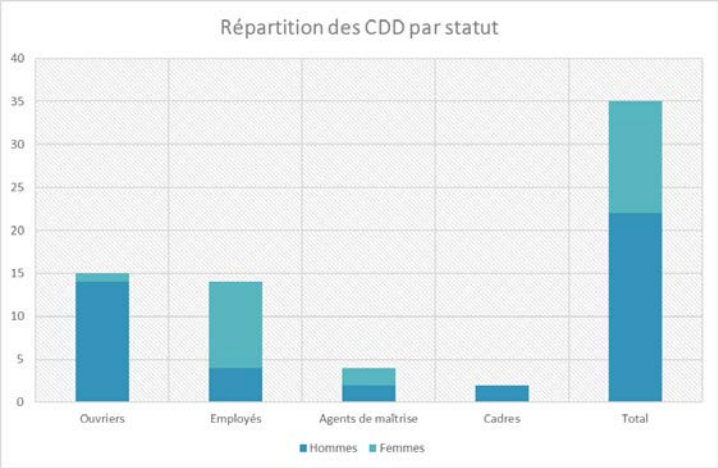

MOUVEMENTS : recrutements & départs

Embauches & départs

Embauches en CDI

Filiales françaises (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

Au 31 décembre	2017		2016		2015	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	9	5	12	2	15	4
Employés	5	14	5	11	5	12
Agents de Maitrise	5	5	7	9	9	3
Cadres	9	12	13	5	6	3
Total	28	36	37	27	35	22

En 2017, le groupe a procédé à 64 recrutements en contrats à durée indéterminée et à 128 sur les deux dernières années. Le nombre total d'embauches (intégralité du groupe), CDI & CDD, s'élève à 136 personnes.

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale.

Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements. Ils se basent sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme ; l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC). AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

Advini a formalisé sa procédure d'intégration des nouveaux embauchés :

- Remise d'un pack d'accueil
- Présentation à l'équipe et aux principaux interlocuteurs
- Séminaire d'intégration
- Visite complète du site dans les premiers mois suivant l'intégration
- Mise en place d'un parcours de formation adapté
- Entretien de suivi de l'intégration.

Départs *Filiales françaises (périmètre France), hors mutations internes*	**2017**	**2016**	**2015**
Nombre de départs	109	92	78
dont nombre de fin de CDD, Apprentissages…	29	35	16
dont nombre de licenciements	15	12	11

Il y a eu 109 départs en 2017, dont 29 fins de contrats à durée déterminée, soit 26% des départs, et seulement 15 licenciements (hors inaptitude), soit environ 13% des départs.

il y a eu 120 départs en incluant l'international dont 27 à l'initiative de l'employeur. Le détail par motif n'est pas disponible pour les filiales étrangères.

DUREE DU TRAVAIL

Durée du travail

Pôles Vin (périmètre France) ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12

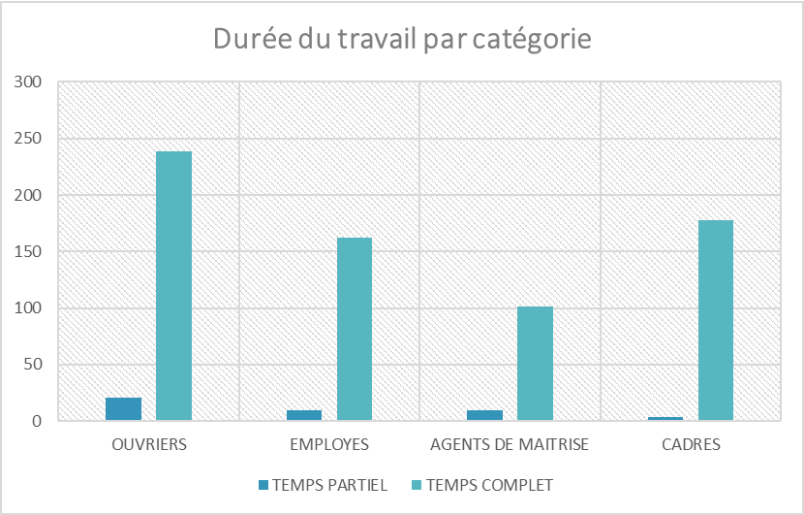

Les indicateurs sur la durée du travail sont établis uniquement sur le périmètre France (soit 92% de l'effectif global).

Environ 6% de l'effectif présent au 31.12 bénéficie d'un temps partiel, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Le temps partiel est mis en place principalement sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il est également plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles de par la nature des activités.

POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

L'âge moyen sur le périmètre des filiales françaises, pour les salariés présents au 31.12.2017 est de 42 ans.

41% de l'effectif du Groupe est considéré comme Seniors (plus de 45 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

Les salariés sont notamment accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite.

Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont établies en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les CHSCT.

L'accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d'actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- Réalisation d'entretien professionnel de deuxième partie de carrière
- Facilité d'accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

Répartition de l'effectif par tranches d'ancienneté

Effectif CDI+CDD hors apprentis ; Pôles Vin (périmètre France) ; effectif présent au 31/12

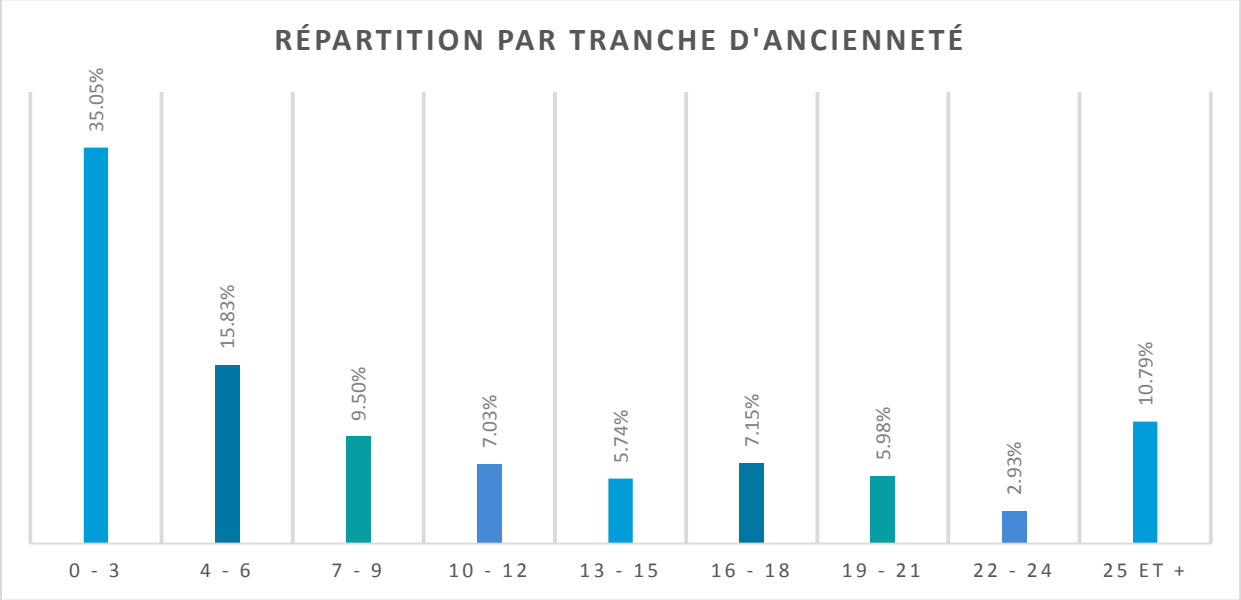

L'ancienneté moyenne (périmètre France) est de 10.8 années. Elle est de 11.1 années pour les hommes et de 10.4 pour les femmes.

On note que 31.6% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 57% de l'effectif a moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s'explique d'une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commerciales et de départ à la retraite d'une partie du personnel.

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.

Notre engagement passe par la participation à des évènements mobilisant des partenaires externes. Ainsi, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement, selon ses besoins en recrutement, au salon Handijob ou à d'autres manifestations.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant des activités : mise à disposition de personnel pour des chantiers divers, achat de fournitures de bureau…

Ces engagements permettent de maintenir notre contribution « handicap » autour de 50 000€ pour le groupe malgré la hausse de nos effectifs qui accroit chaque année le montant de notre obligation.

FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation. Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation.

Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres du Comité Exécutif, bilan de compétences, VAE…).

AdVini anime un projet de gestion et valorisation des savoirs, au sein d'une première population cible (Comex, Comité de direction, Responsables de Service directement rattachés au Comité de Direction) .

Les objectifs du programme sont de :

- Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini,
- Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise,
- Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs,
- Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour Advini,
- Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec leur formation et compétence.

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel…)

Ce programme permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.

Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaitre leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.

La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.

Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production…

En 2017, la formation représente plus de 25 000 heures de formations dispensées et concerne principalement :

- L'Informatique : en lien avec la mise en place de notre nouvel ERP
- Le transfert des compétences /connaissances (tutorat), l'anticipation des départs et le développement de la polyvalence au poste.
- Le management/leadership transverses
- Les métiers du vin, du commerce, du market
- Les formations réglementaires.
- Les langues

Les principaux axes qui seront développés pour l'année 2018 sont les suivants :

- La continuité des formations à notre nouvel ERP et des informaticiens
- Le développement du digital
- Les langues
- Le transfert des compétences / connaissances (tutorat), l'anticipation des départs et le développement de la polyvalence au poste
- La dégustation (Art des Sens 1 et 2, WSET 3)
- Les métiers du vin, du commerce, du market, l'anglais viticole
- Le management/leadership transverse
- Les formations techniques aux métiers
- Les formations réglementaires.

HYGIENE & SECURITE

Maladie			
Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises (Maisons de Vins & Sociétés de Services)	**2017**	**2016**	**2015**
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	13 075	9 298	7 251
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	6.32%	5.89%	4.71%

Accidents du travail	**2017**	**2016**	**2015**
Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises (Maisons de Vins & Sociétés de Services)			
Nombre de jours d'absence pour cause d'accident du travail/trajet	1688	1311	1043
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	0.82%	0.83%	0.68%
Taux de fréquence	33.80	16.73	20.37
Taux de gravité	1.27	1.04	0.85

Taux de fréquence (TF) *= (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000*

Taux de gravité (TG) *= (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000*

Taux d'absentéisme *= Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif en équivalent temps plein x nombre de jours ouvrés)*

Le taux d'absentéisme maladie est de 6.32%.

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2017 à 1.27%. Il y a eu en 2017, 45 accidents du travail.

Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 7.14%.

Nous n'avons enregistré aucune maladie professionnelle en 2017.

AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service.

Ainsi, les maisons de vins ont mis en place des mesures pour prévenir les risques, notamment par l'information et la formation des salariés.

En effet, de nombreuses formations santé et sécurité sont mises en place chaque année :

- Gestes et postures
- Habilitations électriques

- Risque incendie
- Hygiène
- Risque chimique
- Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT), le médecin du travail, les services Qualité & RH.

L'amélioration des conditions de travail passe également par une meilleure qualité de vie au travail et la limitation de la pénibilité. Les maisons y sont de plus en plus attentives.

Des groupes de travail sont régulièrement mis en place sur des problématiques spécifiques (exemple : horaires de travail sur les ateliers de production) et chaque année de nombreux investissements sont réalisés afin d'améliorer l'ergonomie des postes et les conditions de travail.

Enfin, compte tenu de son activité le Groupe porte une attention croissante aux risques liés à la consommation d'alcool, en particulier ceux liés à la sécurité routière. Les collaborateurs amenés à déguster des vins dans le cadre de leur activité professionnelle sont sensibilisés dès leur intégration via le règlement intérieur à être vigilants quant à leur consommation de boissons alcoolisées lors des horaires de travail.

LE DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe ont des Délégations Uniques du Personnel (DUP) ou des Comités d'Entreprise (CE), des Délégués du Personnel (DP), des Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de sept accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, prime de partage des profits) et la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif).

Nombre d'accords couvrant actuellement le groupe	
Intéressement (en discussion)	1
Participation (2011)	1
Plan épargne retraite collectif (2012)	1
Négociation annuelle obligatoire (2016)	2
Contrat de génération (2014)	1
Accord égalité hommes / femmes (2017)	1
TOTAL	**7**

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres…

Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

L'accord d'intéressement arrivé à son terme en 2017 est en renégociation avec les partenaires sociaux.

AdVini a reconduit fin 2016 son baromètre sur l'engagement des collaborateurs. Cette enquête a vu le taux de participation augmenter de près de 10 points à 84%.

Cette enquête anonyme menée auprès des équipes a permis la mise en place de plans d'actions spécifiques au sein de chaque entité / service autour des thématiques suivantes :

- Renforcer le sentiment d'appartenance/ fierté vis-à-vis des vins
- Faciliter les Interactions entre services (rôles et métier de chacun) /améliorer les flux de communication
- Mieux communiquer : Cascading et process
- Conditions de travail / Améliorer le bien-être au quotidien
- Formation
- Management

Pour rappel, le questionnaire comprenait 26 questions, articulées autour de pôles essentiels de l'engagement des collaborateurs :

- **L'engagement pour mon entreprise** : identification (connaissance des objectifs et importance de son travail) et orientation client (la qualité comme priorité et fierté des produits)
- **L'efficacité organisationnelle** : coopération (coopération avec les autres équipes, circulation de l'information et connaissance des objectifs des collègues) et agilité (droit à l'erreur, atouts et gestion du changement)
- **L'engagement pour mon travail** : mission (clarté des objectifs et challenge de la mission), développement professionnel (formation, entretiens, utilisation et développement des compétences) et reconnaissance (félicitations et prise en compte des opinions)
- **L'environnement de travail** : conditions de travail (environnement physique, outils de travail, stress), relations professionnelles (échanges, intérêt, ambiance, soutien)

Des plans d'actions seront mis en place courant 2nd trimestre.

POLITIQUE SALARIALE

Masse salariale brute chargée au 31/12/2017

La masse salariale brute chargée pour l'intégralité du groupe, s'élève pour 2017 à plus de 39 millions d'euros.

	2016	2017
Salaires bruts	24 365 K€	27 550 K€
charges sociales	10 640 K€	11 873 K€
Total	35 005K€	39 423 K€

Politique salariale

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la Masse Salariale

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M€. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise.

Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle.

4. Renforcer le bien-être au travail et l'Aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

5. Maintenir un niveau d'engagement fort sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre, se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

A date, les entreprises n'ont presque plus de contraintes légales financières à ce sujet.

6. Etre sensibilisé à l'égalité, le handicap et le transfert de compétences,

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.

Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.

RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines…). Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

REPORTING ENVIRONNEMENTAL

POLITIQUE GÉNÉRALE ADVINI EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Politique Développement Durable

Notre politique de développement durable est étayée par notre charte « Prenons soin » (cf. Figure 1) constituée de sept objectifs. Cette politique est commune à l'ensemble du groupe et est déployée dans chacune de nos maisons. La diminution des intrants vitivinicoles est l'une de nos priorités. En effet, il nous semble crucial de préserver l'environnement, de sublimer nos terroirs, tout en protégeant la santé de nos producteurs et de nos consommateurs. Pour améliorer nos pratiques viticoles dans tous nos domaines, outre notre engagement vers l'Agriculture Biologique, nous nous inscrivons dans une démarche plus globale d'Agriculture Durable qui est étayée par notre charte.

Nos engagements ont pour vocation la préservation de la qualité tant sanitaire et qu'agronomique de nos sols, la maîtrise de nos consommations en eau et énergie, mais également la protection et l'enrichissement de la biodiversité de nos vignobles. Pour cela, nous nous efforçons de réduire et de maîtriser les externalités de nos pratiques (ex : prévention et réduction de la pollution des eaux (surfaciques et souterraines), réduction des intrants de synthèses, etc.). Nous accompagnons également nos vignobles vers une conversion en agriculture biologique, même si la certification n'est pas nécessairement une finalité pour nous. Cet accompagnement prend la forme d'un appui en agronomie, mais aussi en veille scientifique et réglementaire.

Figure 1 : Notre charte de développement durable, « Prenons Soin »

Figure 2 - Nos huit engagements

Afin de sublimer le potentiel de nos terroirs, nous nous efforçons de mieux les connaître. Pour cela, nous caractérisons la variabilité inter et intra-parcellaire de nos domaines viticoles. Nous suivons également l'ensemble des pratiques vitivinicoles ainsi que les itinéraires techniques pratiqués par nos domaines. Cela nous permet d'être à la fois source d'innovation et d'amélioration pour nos vignobles. En 2015, plus de 100 fosses pédologiques ont été réalisées pour identifier nos impacts environnementaux et mettre en place des plans d'actions. Au cours de l'année 2016 nous avons acquis de nouvelles surfaces, les vignobles Lapalu dans la région bordelaise qui représentent 250 ha et les vignobles Champy en Bourgogne pour 20 ha. Ces nouveaux vignobles sont incorporés à notre politique de développement durable. Dans le cadre d'une thèse CIFRE sur la **Conservation des ressources en sol et en eau et durabilité - adaptabilité de la production viticole**, lancée en 2016, nous avons intégré le château Patache d'Aux, un des vignobles de Lapalu.

En ce qui concerne nos unités de conditionnement, nous analysons régulièrement nos consommations d'eau, d'énergie et notre production de déchets grâce à des indicateurs chiffrés qui couvrent la majorité de nos sites[2]. Ces indicateurs sont présentés en détail dans la suite du document.

Concernant le gaspillage alimentaire, de par sa composition (acidité, alcool) le vin est un produit qui bénéficie d'une durée de conservation élevée. C'est aussi un produit assujetti aux droits d'accises, ce qui oblige les opérateurs à un suivi de stock précis et régulier. Nos pertes sont maitrisées, elles sont inférieures à 1%.

En 2017, sur les 1260 hectares de nos domaines que nous suivons régulièrement, 425 ha sont en bio. Ces surfaces sont en constante augmentation : environ 40 ha sont en cours de conversion, et plus de 110 ha entament leur transition cette année.
Trois de nos domaines sont certifiées HVE 3 (Haute Valeur Environnementale). Cette année, toute la maison Antoine Moueix est en cours de certification !

[2] *Jeanjean (couvre les locaux d'AdVini, le site de production Jeanjean, les locaux des Transports Lodéziens), Domaine Laroche, Ogier, Antoine Moueix, Mas la Chevalière*

Politique de formation et d'information des salaries menées en matière de protection de l'environnement

Pour construire sa politique de management environnemental, AdVini s'est inspiré de la norme ISO 14 001. Les outils créés à partir de cette norme permettent aux sites industriels de s'améliorer dans leurs démarches même si l'objectif d'une certification n'est pas retenu par toutes les maisons. La Maison Antoine MOUEIX est certifiée ISO 14 001 par le biais de la *Première Association pour le SME du Vin de Bordeaux* soutenu par le CIVB (Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux) depuis 2013. Des projets pour étendre ce type de certification à plusieurs de nos autres sites sont en cours.

Consciente que la diminution de nos externalités sur l'environnement passe par la formation, AdVini a entrepris dans chacune de ses maisons des actions de sensibilisation et de formation auprès du personnel, afin de favoriser le changement des comportements. Une sensibilisation des utilisateurs à tous les niveaux est faite sur des gestes simples et écocitoyens comme couper l'éclairage dans les locaux non occupés, utiliser de manière responsable le chauffage et la climatisation, mais aussi encourager le tri des déchets et des papiers dans les bureaux. Pour être proactifs, nous installons systématiquement dans les espaces communs des interrupteurs automatiques (comme au siège de Saint-Félix-de-Lodez). Dans les domaines et vignobles, une sensibilisation des équipes est faite sur les impacts environnementaux de notre activité, sur la production de déchets non dangereux et de déchets dangereux, sur la consommation d'eau lors des traitements ou des nettoyages, sur le bruit lié aux véhicules motorisés, sur l'érosion des sols et le maintien de la biodiversité. Nous éliminons progressivement les espaces verts qui nécessitent de l'arrosage, pour les remplacer par des cultures plus autonomes.

Nous valorisons la mutualisation de l'expérience de chacun au travers de projets thématiques de travail sur la viticulture et l'œnologie durable. La restitution des projets fait l'objet d'un rendez-vous annuel dédié aux sujets techniques, le « Symposium Viti-Oeno d'AdVini ».

Des formations sur le développement durable ont été réalisées chez A. Moueix, Jeanjean, l'Imprimerie de l'Enclos et les salariés ont été associés à la mise en place des plans d'action environnementaux.

AdVini a créé en 2016 son propre service de formation, l'École des Vins AdVini (EVA), qui a dispensé en 2017 des formations qui s'inscrivent dans notre charte Prenons Soin, à travers la viticulture et l'œnologie. Des formations de viticulture ont été dispensées sur les itinéraires techniques (ampélographie, travail des sols), sur les principes et la conversion de vignobles en viticulture biologique et biodynamique par exemple. L'École a prévu de faire évoluer ses formations en les proposant en e-learning dès 2018, et ce afin de pouvoir impliquer un maximum de collaborateurs. L'École n'oublie pas non plus les collaborateurs d'AdVini South Africa, puisque les formations peuvent être bilingues en français et anglais.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Plusieurs de nos maisons comme Jeanjean et Laroche ont financé des études sur la performance environnementale de leurs unités industrielles. Des études ont notamment été réalisées fin 2012 et en 2016 sur les performances énergétiques du site de production de Jeanjean. L'objectif est de connaître les déperditions énergétiques sur le site afin d'économiser les ressources (électricité, fioul et gaz) et ainsi prévenir les risques environnementaux lié à une surconsommation énergétique. Des actions sur l'amélioration de la maintenance des réseaux d'air comprimé ont été menées. *Remarque : le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est nul.*

Des analyses environnementales internes ont permis de relever et d'analyser les risques environnementaux sur l'ensemble de nos domaines viticoles et sur trois de nos sites de conditionnement. La réalisation d'un référentiel d'analyse interne nous a permis d'évaluer la situation environnementale de nos domaines en fonction de leurs pratiques et de leur contexte (stockage des produits et hydrocarbures, consommations d'eau et d'électricité, pratiques de protection du vignoble, situation géographique, etc.) afin de mettre en évidence les principaux impacts sur l'environnement et de proposer des plans d'actions pour les maîtriser. Des cartes de risques et des plans d'actions ont été proposés aux responsables des sites du groupe. Ces actions font l'objet de points réguliers en interne.

POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

Notre politique de prévention et réduction des pollutions et notre gestion des déchets sur les sites

Tous nos sites de conditionnement sont équipés en systèmes de retraitement des effluents vinicoles. Ces systèmes sont soit collectifs (Moueix, Laroche, Ogier, Cazes) soit individuels avec des stations d'épuration propres à l'entreprise (Jeanjean). En 2015, le groupe Jeanjean a entrepris un projet d'épandage des boues de sa station d'épuration dans des zones agricoles intéressées. En 2016, une réflexion d'épandage est également conduite dans les vignobles Ogier.

Notre outil de reporting

Une solution de reporting a été créée en 2015, et nous permet de suivre l'ensemble de nos sites de conditionnement[3] excepté Cazes, sur plusieurs indicateurs dont la production de déchets. Cet outil de bilan environnemental permet de suivre mensuellement les quantités émises par notre activité, et d'être plus précis dans notre approche.

La remontée des données sur les déchets repose sur les principales catégories distinctes de déchets produits par le groupe (verre, cartons, plastiques, papier, aluminium et déchets industriels banals). Les responsables industriels de chaque site renseignent mensuellement les quantités par catégorie de déchets produits.

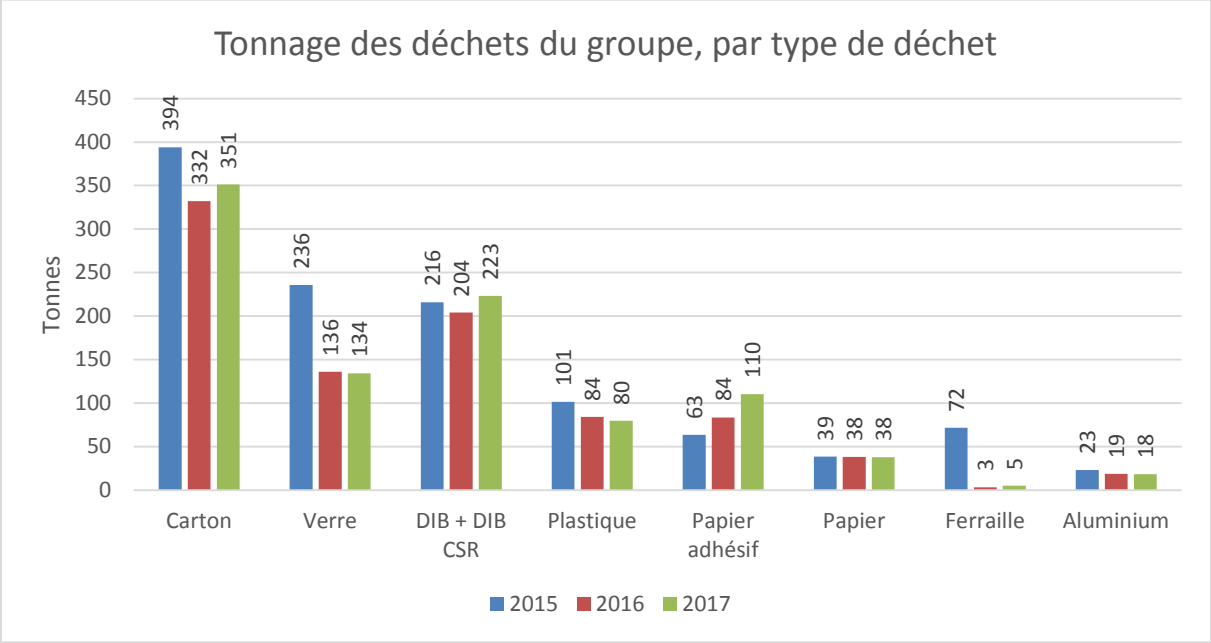

Figure 3 - Tonnage des déchets du groupe, par type de déchets

Dans notre gestion des déchets, nous avons deux axes principaux : la réduction du poids global, qui passe par la réduction du poids des emballages, ainsi que le tri sélectif et le recyclage.

Réduire le poids de nos emballages

Notre principale matière première utilisée dans les emballages est le verre. En 2016, nous avons acheté pour 33.607 tonnes de verre. Pour diminuer le poids de nos conditionnements et donc la consommation de matières premières nécessaires à leur production, notre réflexion porte sur des bouteilles allégées et de nouveaux conditionnements : depuis 2009, l'utilisation de la bouteille ECOVA s'est généralisée. Cette bouteille éco-conçue possède un poids de verre allégé qui permet de réduire de 15 % le taux de CO_2 émis lors de sa fabrication. La maison Jeanjean, a également développé un nouveau conditionnement d'un litre et demi : la « Wine Pouch ».

[3] *Jeanjean (couvre les locaux d'Advini, le site industriel de Jeanjean et les locaux des Transports Lodéziens), Domaine Laroche, Ogier, Antoine Moueix, Mas la Chevalière.*

Une solution pour optimiser le transport des emballages avant le conditionnement et de réduire notre empreinte carbone.

De nouvelles études ont été menées chez Jeanjean fin 2012 en partenariat avec l'ADEME sur les possibilités de réduction des emballages (principalement plastiques et cartons) pour diminuer sa production de déchets. En 2015, dans le cadre d'un partenariat global avec l'ADEME entamé en 2012 sur la réduction de notre production de déchets (principalement plastiques et cartons), nous avons mené un travail spécifique sur les emballages de Bag-in-Box (BIB). L'année suivante, nous avons modifié les cartons de BIB 10 L en simple cannelure au lieu de double cannelure, 3 papiers au lieu de 5, tout en maintenant les mêmes caractéristiques de résistance.

Bilan global de la consommation de verre d'AdVini :

Tonnage 2017	Taux de recyclage	Quantité issu de verre recyclé
33 607,38	**70,68%**	**23 753,36**

Encourager le tri sélectif et le recyclage

Sur le recyclage, nous menons des actions au niveau des consommateurs pour les inciter à trier davantage comme l'affichage « point vert ». Ces outils de communication servent à sensibiliser les consommateurs et à soutenir le recyclage domestique en expliquant l'utilité du geste de tri et l'importance de la deuxième vie des emballages. Le tri des papiers dans nos locaux de Jeanjean et AdVini (environ 130 personnes) a été mis en place fin 2013, il est toujours d'actualité. Depuis 2016, Rigal fait récupérer, par une association locale, les enveloppes usagées (40 kg/an).

En matière de déchets, le tri sélectif continue à être systématique sur tous les sites industriels et administratifs. Chaque type de déchet (carton, plastique, papier adhésif, verre) est orienté vers la filière de traitement la plus adaptée, en privilégiant le recyclage ou la valorisation énergétique. Pour chaque filière, nous faisons appel à des prestataires agréés. Récemment des filières de recyclage du papier adhésif ont été mises en place notamment chez Jeanjean et Antoine Moueix. Nous étudions également un plan de collecte des emballages de nos produits œnologiques afin qu'ils soient traités de façon adéquate. Aujourd'hui, ce sont près de 80 % de nos déchets triés qui sont valorisés. Les chiffres ci-dessous prennent en compte toutes les structures citées en préambule sauf le Mas la Chevalière pour lequel le système de tri spécifique ne nous permet pas d'accéder à ce type d'information. Depuis 2015 notre taux de recyclage global des déchets a été constant grâce aux actions de sensibilisation au tri sélectif.

Remarque : le taux de recyclage est calculé par la formule suivante :

$$Taux\ de\ recyclage = 1 - \frac{tonnage\ des\ DIB}{tonnage\ total\ des\ déchets}$$

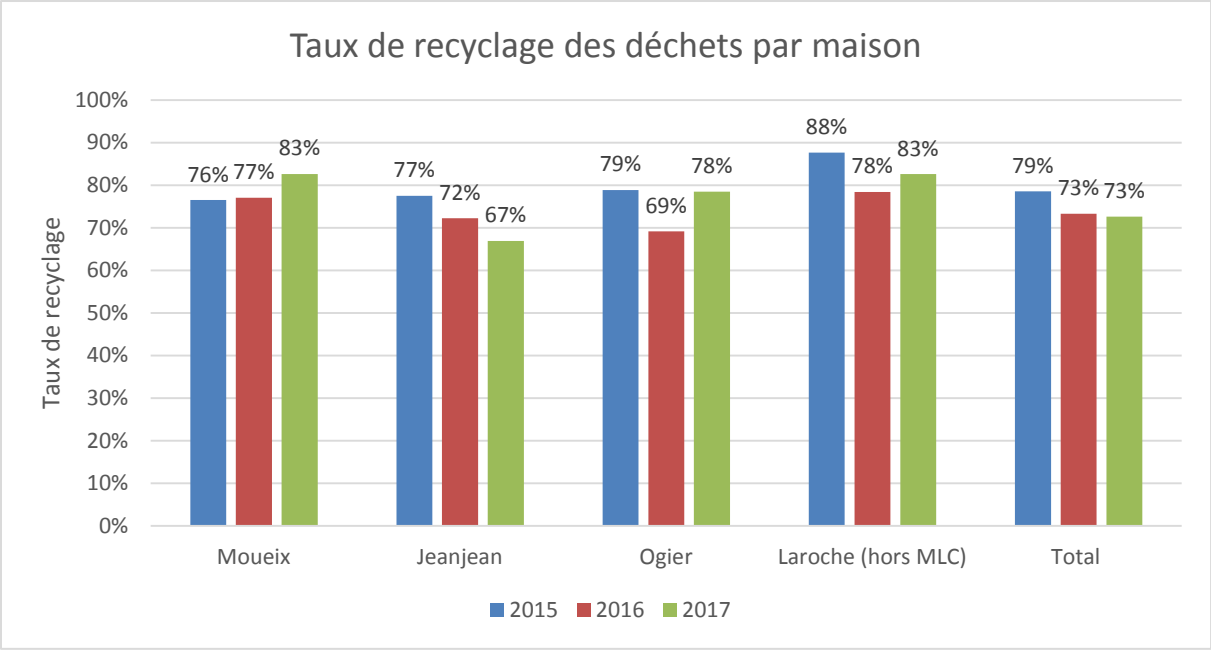

Figure 4 - Taux de recyclage des déchets par maison

Utiliser toujours plus de matières recyclées

Le recyclage des emballages permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leur fabrication. Les efforts réalisés dans ce domaine nous permettent d'avoir jusqu'à 95% de verre recyclé (calcin) dans les bouteilles que nous achetons à nos fournisseurs.

Des pollutions spécifiques : la pollution sonore, la gestion des déchets dangereux

Des études et des relevés de bruit (en périmètre et à l'intérieur de nos sites de production) sont réalisés depuis 2011 sur les sites de Jeanjean, Laroche et Antoine Moueix. Nous avons pris en compte cette cartographie des pollutions sonores spécifique à notre activité, et mis en place les actions appropriées pour les éliminer. On peut citer notamment la mise à disposition de casques et de bouchons d'oreille pour tous les opérateurs sur ligne, le fonctionnement diminué des compresseurs d'air, la régulation de la vitesse des convoyeurs pour éviter l'accumulation des bouteilles sources de chocs. Les autres maisons du groupe ont alors pu bénéficier du retour d'expérience de ces maisons.

Nos déchets dangereux font l'objet d'un suivi particulier : il est centralisé au niveau du groupe (encres, huiles usagées, etc.), et notre prestataire SEVIA se rend régulièrement sur notre site, ainsi que sur nos vignobles pour récupérer ces derniers. À partir de 2018, nous mesurerons également les quantités de déchets dangereux que nous rejetons.

Nos mesures sur les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : nos vignobles

Nos vignobles ne sont pas concernés par l'outil de reporting des déchets, car il n'existe pas de système de pesée. Ils ne représentent cependant qu'une faible partie de nos rejets, et les déchets produits font l'objet d'un traitement spécifique.

En conformité avec les engagements de notre charte nous n'utilisons pas de produit CMR. Notre approche pour la gestion des produits phytosanitaires est globale : nous cherchons tout d'abord à en utiliser le moins possible. Pour le stockage des intrants, nos domaines viticoles disposent tous d'un local phytosanitaire fermé conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Pour l'élimination des effluents phytosanitaires (fonds de cuve, par exemple), les méthodes sont diverses : en 2016, les Vignobles Jeanjean s'équipent d'un dispositif de traitement des effluents phytosanitaires reconnu par le Ministère de la Transition Écologique. Ce procédé consiste en une évaporation naturelle sous l'effet du vent

et du soleil : Héliosec. Le domaine Cazes, le domaine de Pive, le château Grand Renom et le Mas La Chevalière ont mis en place des systèmes spécifiques pour l'élimination des fonds de cuve de produits phytosanitaires. Par exemple, le château Grand Renom a opté pour le système Phytobac®, qui procède à une dégradation biologique et naturelle des restes de produits phytosanitaires.

Enfin, les bidons usagés de produits phytosanitaires font l'objet d'une collecte régulière grâce au système de collecte ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des déchets agricoles) mis en place par les professionnels de la filière.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

L'entreprise se doit d'être responsable dans ses choix et ses actions, notamment en mesurant l'utilisation des ressources et en tentant de réduire au maximum ses impacts négatifs sur l'environnement.

Les ressources mesurées depuis 2012 sont : la consommation d'énergie et la consommation d'eau de ville d'autant plus que l'accès à l'eau devient un enjeu crucial.

Chez AdVini, et en adéquation avec l'aspect réglementaire RSE, ces deux postes (eau – énergie) sont examinés puis ramenés au litre de vin afin de disposer d'indicateurs synthétiques de notre performance environnementale et de son évolution.

La gestion des ressources de nos sites : Eau et Énergie

L'un de nos engagements est de gérer la ressource en eau de manière responsable et de minimiser les impacts de notre activité sur notre environnement. Notre gestion "durable" de l'eau repose sur ces principes clés : réduire l'utilisation d'eau dans nos pratiques et préserver cette ressource.

Suivre notre consommation d'eau, la limiter et la prendre en compte au quotidien

Le suivi des consommations d'eau est fait dans tous nos sites industriels[4], excepté pour le site de Cazes (2,7 % de l'activité du groupe) où le suivi est en cours de mise en place. Chaque compteur d'eau est relevé mensuellement par les directeurs industriels des sites.

Notre activité est grosse consommatrice en eau pour maintenir une qualité d'hygiène satisfaisante dans nos chais, nos sites de conditionnement (nettoyage régulier du matériel vinaire, rinceuses de bouteilles) et nos citernes de transport. L'eau consommée sur nos sites de production est essentiellement issue des réseaux d'eau de ville.

Pour limiter leur consommation à la source, nos sites développent des actions simples et écocitoyennes telles que de la formation et de la sensibilisation du personnel aux économies d'eau. Des solutions plus techniques sont également mises en place comme par exemple l'utilisation de pistolets autobloquants pour le nettoyage. Nous étudions la faisabilité d'une réduction supplémentaire de notre consommation par l'utilisation de vapeur pour le nettoyage des cuves, comme au domaine Laroche à Chablis.

Lors du choix de matériel de filtration, la consommation d'eau nécessaire est prise en compte : nous avons ainsi pu constater que la filtration tangentielle est plus économique en eau que la filtration rotative.

[4] *Jeanjean (couvre également les locaux d'Advini et ceux locaux des Transports Lodéziens), Domaine Laroche, Ogier, Antoine Moueix, Mas la Chevalière.*

Consommation d'eau

La consommation d'eau totale de nos sites industriels[5] en 2017 est d'environ 66.486 m³.

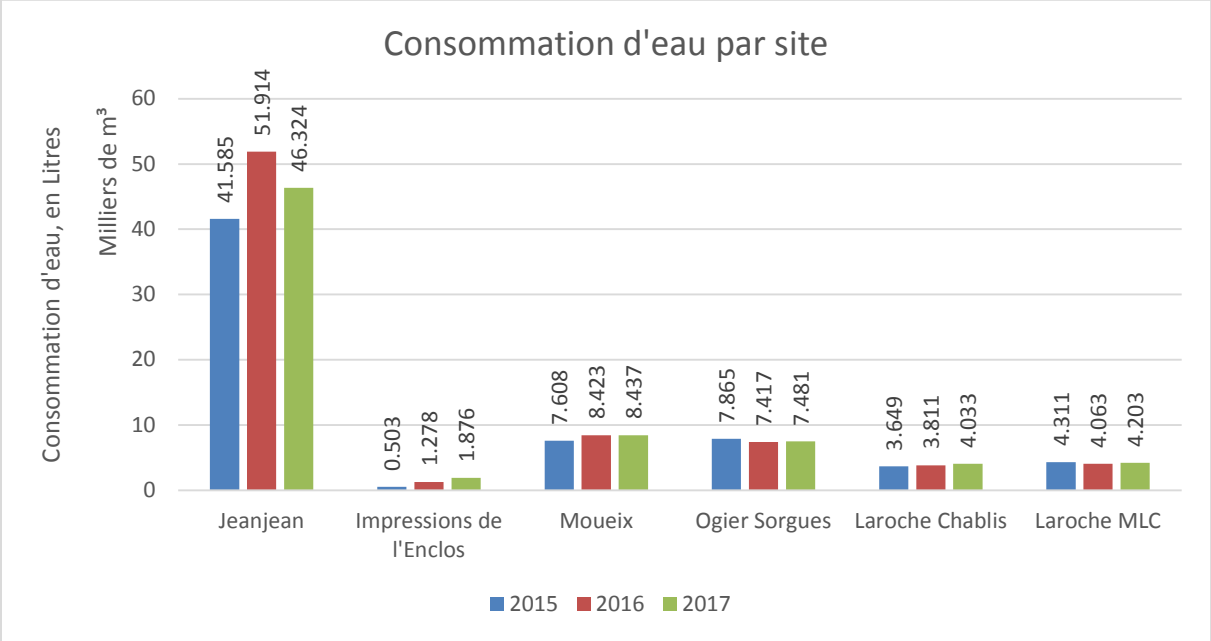

Figure 5 : Histogramme des consommations en eau (en m3) du groupe AdVini depuis 2015.

Dans la figure suivante on ramène la consommation au nombre de litres conditionnés sur nos sites industriels chaque année (litres de vin expédiés). Le périmètre complet d'élaboration du produit n'est pas pris en compte (uniquement la consommation d'eau dans les chais et sur les lignes de conditionnement).

[5] *Jeanjean (couvre les locaux d'Advini, de Jeanjean, et des Transports Lodéziens), Domaine Laroche, Mas la Chevalière, Ogier, Antoine Moueix.*

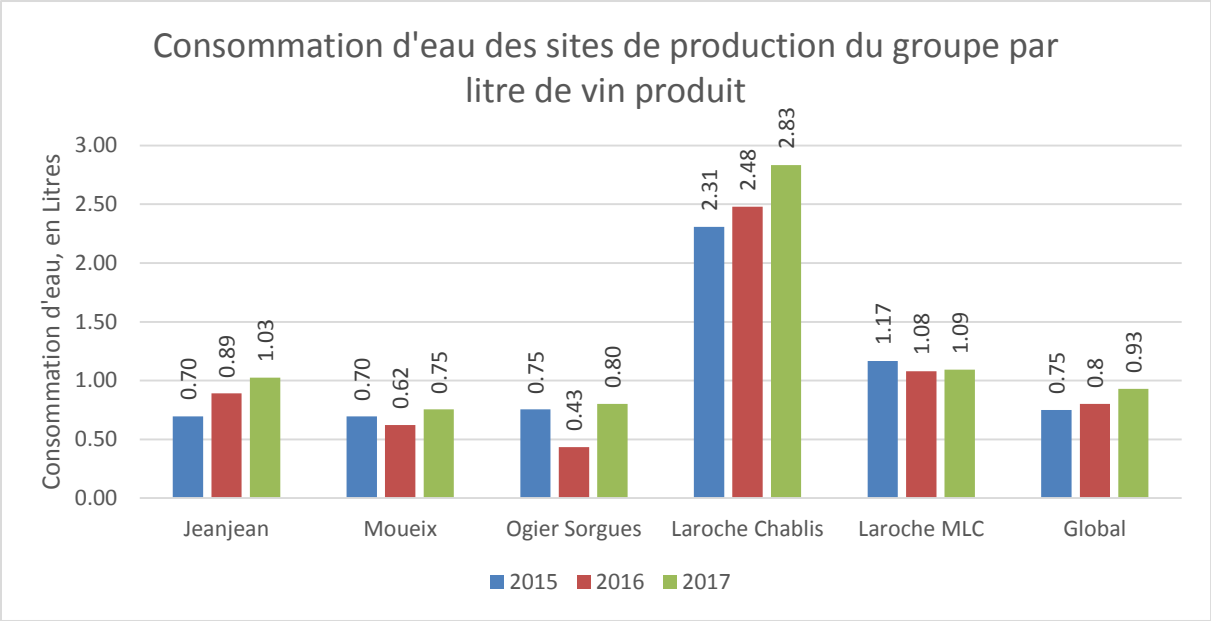

Figure 6 - Consommation d'eau des sites de production du groupe par litre de vin produit.

Les ratios litre d'eau par litre de vin sont plus élevés pour les sites Laroche-Chablis et du Mas La Chevalière car ces sites incluent une activité de vinification. Bien que des efforts soient faits pour une diminution de la consommation en eau, elle dépend beaucoup du type de production : nombre de référence, taille des lots, etc.

L'Énergie sur nos sites industriels

Comme pour les déchets et l'eau, les consommations d'énergies sont suivies mensuellement dans les sites industriels[6] excepté Cazes où le reporting est en cours de mise en place. Depuis 2015, toutes les sources d'énergies, électricité, gaz, fioul, gasoil ont été incluses dans le reporting. Chaque source d'énergie est comptabilisée en kWh et additionnée pour avoir une consommation totale exprimée dans une seule unité de mesure. La transformation des litres de fioul et de gaz en kWh se fait grâce au pouvoir calorifique supérieur du gaz et du fioul (PCS). Pour le gasoil, la conversion des litres de carburant en kWh se fait en utilisant le pouvoir calorifique inférieur (PCI). Les valeurs de PCI et de PCS sont des moyennes, et possèdent forcément une incertitude. Cette incertitude est inférieure à 1% pour le fioul et le gasoil, et de l'ordre de 3% pour le gaz.

Site	Electricité	Fioul	Gasoil	Gaz propane
Impression de l'Enclos	657 211			
OGIER	762 708			
LAROCHE CHABLIS	671 326			
MOUEIX	660 545			335 302
LAROCHE MLC	1 636 026			

[6] *Jeanjean (couvre les locaux d'Advini, de Jeanjean, des Impression de l'Enclos et les locaux des Transport Lodéziens), Domaine Laroche, Mas la Chevalière, Ogier, Antoine Moueix.*

JEANJEAN	3 722 286	1 003 015		288 700
Voitures (TL)			2 597 182	
Camions (TL)			4 316 084	
TOTAL	**6 474 076**	**1 003 015**	**6 913 266**	**624 002**

Tableau 1 - Consommation d'énergie des maisons du groupe en kWh et par source d'énergie

La consommation d'énergie dans les sites industriels est ramenée à l'hectolitre de vin conditionné afin d'avoir un ratio kWh/Hectolitre de vin expédié. Ici la consommation de gasoil n'est pas incluse dans le calcul de l'indicateur :

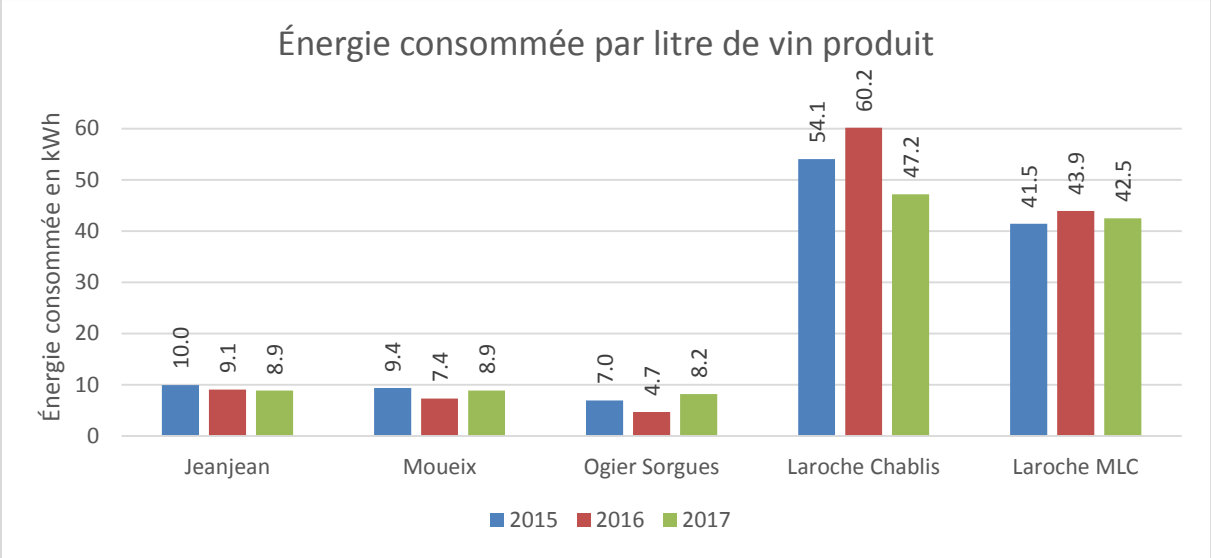

Figure 7 - Énergie consommée par litre de vin produit

Les différences de consommations d'énergie par hectolitre de vin expédié proviennent de différentes stratégies de vinifications. Plusieurs aménagements ont été effectués afin de réduire les dépenses énergétiques :

- Des études sur l'éclairage et la consommation énergétique ont été faites en 2013 chez Jeanjean.
- Des programmateurs avec extinction automatique des lumières ont été mis en place au Mas La Chevalière en 2012
- Des détecteurs de mouvement pilotant l'éclairage ont été installés chez Ogier en 2015 et chez Jeanjean en 2017.

Le bâtiment administratif de la maison Gassier a été construit sur des normes de haute performance énergétique (HPE).

Énergie utilisée dans les transports

Le transport de notre matière première vin en vrac est réalisé par notre filiale, Transports Lodéziens avec une activité repartie de façon suivante : 85% de transport en citerne et 15 % transport des produits finis et de matières sèches pour embouteillage. Les transports Lodéziens louent également aux salariés du groupe AdVini

des voitures qui servent en tant que voitures de fonction et de service. La flotte des Transports Lodéziens est composée de 13 camions de 40 tonnes, 5 camions de 10 tonnes et d'environ 140 voitures de location.

En 2017, les Transports Lodéziens ont amélioré le suivi des consommations de carburants en totalisant l'ensemble des fournisseurs. 100% des consommations de carburant des voitures et 50 % de la consommation de carburant des camions proviennent du même distributeur d'essence. La totalité de la flotte utilise du gasoil. Les transports de produits finis vers nos clients ne sont pas pris en charge dans l'étude car 80% de ces transports sont affrétés par les clients eux même. Les consommations d'essence des engins agricoles des domaines ne sont également pas prises en compte.

La consommation de gasoil relative à l'activité transport est de 6,9 millions de kWh, sur la base de la facturation de nos fournisseurs de carburant[7]. En le mettant en relation avec les autres énergies dépensées dans les sites industriels du groupe[8] excepté Cazes, on peut avoir une estimation de nos dépenses énergétiques totales par type d'énergie.

41% de la consommation d'énergie du Groupe est due à l'activité de transport. Un effort a été fait sur la gestion des transports, notamment l'éco conduite, à l'aide de formation spécifique, et des voitures plus économiques.

La préservation des ressources de nos vignobles

Il est important pour le groupe de trouver des méthodes et de mettre en place des actions pour les trois grandes ressources dont disposent nos vignobles : l'eau, le sol et la biodiversité.

L'eau dans les domaines

La donnée de consommation d'eau des vignobles ne fait pas l'objet d'un reporting à l'heure actuelle. Cependant, sachant que la consommation moyenne d'eau est d'environ 860 m³/an/hectare irrigué (donnée Groupe Bas-Rhône-Languedoc), la consommation totale d'eau des 265 hectares de vignobles irrigués a pu être estimée à environ 227 900 m³. Le choix a été fait de réaliser l'irrigation des vignobles uniquement au goutte-à-goutte, qui est la méthode la plus efficace connue à ce jour. Dans les domaines, l'eau provient à la fois de réseaux collectifs et de forages individuels.

Depuis plusieurs années le domaine Cazes est pilote sur la thématique du pilotage de l'irrigation. L'objectif est d'apporter juste ce qu'il faut d'eau à la vigne pour pourvoir à ses besoins tout en évitant le gaspillage. Quatre mémoires d'élèves ingénieurs ont été réalisés sur le sujet. En 2015, l'installation d'un logiciel de pilotage de l'irrigation (ITK vigne) a permis de piloter finement l'apport d'eau grâce à la modélisation du bilan hydrique de la parcelle (eau disponible pour la vigne dans le sol en fonction du type de sol et de la météo). Les résultats du pilotage de l'irrigation ont été présentés en interne en 2015 lors du Symposium Viti-Oeno d'AdVini. Le logiciel a été testé en 2015 sur un des vignobles partenaires du groupe, le vignoble de Sarus situé à côté de Pezenas (34). Les résultats bien qu'encourageant nous ont montré des pistes de progression. Nous avons donc décider d'équiper nos domaines d'une méthode de pilotage plus précise de l'irrigation. Après une étude précise de l'évolution des précipitations sur les zones géographiques de l'Hérault, du Gard, du Vaucluse nous allons équiper nos domaines sur ces départements, de 7 stations météorologiques. La méthode de pilotage porte sur la réalisation de calculs plus précis, en passant de calculs quotidiens à des calculs horaires, et en intégrant plus de paramètres dans le but d'adapter exactement les apports d'eau au besoin de la vigne et ainsi d'avoir une irrigation plus efficiente.

Des sondes d'humidité de sol (type Watermark) sont déjà en place au Mas de Pive, les autres domaines seront équipés. Ces sondes permettent de déclencher l'irrigation uniquement lorsqu'il y en a besoin. Elles sont notamment très utiles pour déterminer le moment adéquat pour débuter la campagne d'irrigation. L'année dernière, elles ont permis de constater qu'à la date habituelle (début Juin) l'irrigation n'était pas nécessaire. Deux semaines d'irrigation inutiles ont été évitées.

Des ressources sont allouées par le groupe à la gestion de la ressource en eau et à l'irrigation : une thèse CIFRE est en cours sur ce thème, et un ingénieur a été recruté en 2017, avec comme mission la gestion de l'eau sur nos

[7] *Mode de calcul : la conversion des litres de gasoil en kWh s'est faite en utilisant le pouvoir calorifique inférieur du gasoil (PCI).*

[8] *Jeanjean (couvre les locaux d'Advini, de Jeanjean, des Impression de l'Enclos et les locaux des Transport Lodéziens), Domaine Laroche (seulement le site industriel), Mas la Chevalière, Ogier, Antoine Moueix.*

vignobles. Des stages sur la même thématique sont également prévus par le groupe en 2018 pour valider la méthode de pilotage de l'irrigation. Un volet de formation et de sensibilisation est prévu, au travers du symposium technique de 2017, qui a eu comme thèmes principaux le changement climatique et le pilotage de l'irrigation de précision. Cette démarche globale permet l'expérimentation de méthodes d'aide à la décision novatrices, qui prennent en compte entre autres le climat, la phase de croissance de la vigne, la nature des sols, etc. La méthode Bi-Swat, une méthode de modélisation de la dynamique de l'eau dans les sols par éléments finis, la plus avancée techniquement à ce jour, est en cours d'expérimentation sur le domaine Capet Guiller dans le cadre d'une thèse CIFRE.

En 2017, nous avons réalisé une journée technique sur l'irrigation de nos vignobles avec les chercheurs de SupAgro.

Notre vignoble en Afrique du Sud, l'Avenir est certifié selon la norme IPW (Integrated Wine Production). C'est une certification de développement durable des producteurs d'Afrique du sud qui permet de s'assurer d'une protection optimale des eaux, des sols et de la biodiversité des vignobles. Un stage d'élève-ingénieur a été réalisé en 2017 sur ce vignoble, qui est aujourd'hui autosuffisant en eau grâce à un système de canaux de récupération des eaux de pluie et à des retenues de stockage.

L'engagement de nos vignobles dans le bio (59%) et dans l'agriculture durable (100%) nous a permis de réduire notre utilisation d'herbicide. Plus aucun de nos vignobles n'est désherbé entre les rangs de vigne. Cela permet de préserver la qualité de la ressource en eau de nos terroirs. L'enherbement permet de décompacter la couche superficielle des sols, et de réduire le ruissellement tout en préservant l'activité biologique du sol.

La préservation de la ressource Sol

Le sol est une ressource non renouvelable, et par conséquent limitée (Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Sa protection, sa préservation font donc partie intégrante de notre démarche de viticulture durable.

Outre les équipements sur les sites des exploitations (aménagement des aires de remplissage et de lavage pour les dispositifs de traitement phytosanitaires) et les équipements spécifiques des matériels (pulvérisateur), nous luttons contre les pollutions en privilégiant l'agriculture biologique ou des itinéraires à bas niveaux d'intrants. Nos préoccupations sont toujours de développer des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, de promouvoir des techniques innovantes, et de favoriser ces pratiques raisonnées et durables tout en protégeant les ressources en eau.

43 % des surfaces viticoles françaises du groupe suivi par nos techniciens sont certifiées ou en cours certification vers l'agriculture biologique ce qui représente environ 465 hectares.

Pour accompagner et encourager les conversions en bio dans le respect des terroirs, des études de sol sont menées dans plusieurs de nos vignobles. Ces études permettent d'appréhender l'état du sol et d'adapter les pratiques viticoles pour permettre de respecter le sol en évitant au maximum les tassements et l'érosion. Actuellement plus de 80 profils pédologiques ont été faits sur nos domaines et de nombreuses études sont en cours pour intégrer l'aspect climat et vigne dans ces études de sol afin d'avoir plus d'informations sur nos terroirs. Des essais de non-labour sont actuellement menés sur des parcelles du Domaine Cazes, dans l'objectif de maximiser la biomasse et l'aération de nos sols (avec par exemple à terme, une mesure du nombre de lombrics).

Dans le même objectif, nous cherchons à combiner différentes méthodes pour préserver nos sols et en limiter la compaction :

- Nos systèmes d'irrigation peuvent servir à « ferti-irriguer » comme à Pive, c'est-à-dire faire passer des apports minéraux par l'eau d'irrigation, pour en utiliser moins en optimisant leur assimilation, et limiter le passage des engins au strict nécessaire.
- L'utilisation de plusieurs outils de travail sur un seul et même tracteur, qui permet de diviser d'autant le nombre de passage en effectuant plusieurs opérations.
- Lors des opérations de taille, nous broyons systématiquement les sarments obtenus et les utilisons entre les rangs, ce qui est un fertilisant à la fois biologique et local et permet de limiter le recours à des intrants extérieurs et à leur épandage.

Un objectif, mettre en place une viticulture durable. Des groupes de travail autour des questions techniques ont été mis en place dans les domaines. Les essais d'enherbement des vignes sont en cours sur plusieurs de nos domaines (Laroche, Moueix). Ces solutions permettent de se passer d'herbicide et ainsi d'éviter une contamination des eaux et des sols. Des suivis de rendement et de vigueur ont été faits pour comprendre l'effet de cette technique sur la vigne.

Un stage a eu lieu en 2017 au Domaine Cazes sur la thématique des pâturages ovins : le but est de maintenir, lorsqu'il est adéquat, un enherbement naturel, ou d'ensemencer les inter rangs dans l'intérêt de la préservation des sols. Pour ne pas perdre l'avantage procuré par cet enherbement (décompaction du sol), le désherbage serait effectué par des moutons, au lieu d'outils mécaniques. Un stage est également prévu pour l'année à venir, plus poussé cette fois, sur les modalités de mise en place de cette méthode.

Pour diminuer encore notre utilisation d'intrants, la méthode de confusion sexuelle a été mise en place sur nos vignobles : il s'agit de diffuseurs de phéromones de papillons. Ces derniers pondent alors leurs œufs à l'extérieur des vignobles, il s'agit donc d'une méthode respectueuse de l'environnement, par l'absence de traitement d'une part, et parce qu'elle ne tue pas l'insecte ravageur d'autre part. Le fait de ne pas soustraire ces papillons à l'écosystème de nos vignobles rend cette démarche hautement écologique.

Ces expérimentations sont diffusées en interne via le « Symposium Viti-Oeno d'AdVini » qui est l'évènement annuel où des échanges sur les techniques de production durable ont lieu entre les différents responsables techniques du groupe. Comme dit précédemment, l'École des Vins AdVini dispense également des cours axés sur la viticulture biologique ou biodynamique.

Le service Ressources Humaines informe régulièrement les collaborateurs concernés sur les différents colloques et séminaires à thématiques viticoles, le biocontrôle par exemple. Les frais sont pris en charge par le groupe.

La protection de la biodiversité

Des mesures sont prises dans les vignobles du groupe pour développer l'agriculture biologique, la conduite raisonnée et de nouvelles pratiques au vignoble favorables à la biodiversité. Depuis 2009, des résultats concrets et significatifs sont perçus à l'échelle des vignobles du groupe avec notamment :

- L'utilisation de fertilisants organiques bénéfiques à la biodiversité du sol (80% des surfaces du groupe)
- La réduction des surfaces désherbées chimiquement dans l'inter-rang (93% des surfaces)
- Des essais d'enherbement et d'entretien des abords des parcelles (Laroche Chablis et Mas la Chevalière, Antoine Moueix, Château Gassier).

La replantation des haies s'accompagne d'une réflexion plus large, car « il faut raisonner à l'échelle d'un territoire et non pas sur une seule parcelle ». Il convient notamment de réfléchir au choix des espèces qui composent ces haies, sélectionnées parmi les espèces de la région, afin de favoriser le développement des insectes. Cette réimplantation de variétés de fleurs locales est destinée à conserver et à renouveler la biodiversité des insectes. L'enherbement de surface doit lutter contre le ruissellement et limiter l'érosion, permettant aussi l'absorption des substances polluantes, tels sont les nouveaux objectifs de ces plantations. Nous pensons que le maintien de la biodiversité, quelle que soit sa nature, est important : c'est pour cette raison que nos domaines appliquent les méthodes nouvelles de confusion sexuelle, qui déplacent le lieu de reproduction aux abords de notre vignoble, plutôt que de chercher à lutter contre en utilisant des insecticides, par exemple.

Nos vignobles situés sur des sites reconnus comme remarquables pour la biodiversité ont pris des mesures de sauvegarde :

- Partenariat entre la maison Gassier et le Grand site de la Saint Victoire pour la conservation d'espèces locales comme la chouette chevêche. Des aménagements comme des prairies fleuries, une mare temporaire et des pierriers ont été installés dans le vignoble pour favoriser l'implantation d'espèces endémiques.

- Au domaine Cazes, 250 nichoirs à chauve-souris ont été installés afin d'améliorer la lutte naturelle contre les insectes ravageurs de la vigne (les vers de la grappe) grâce à l'alimentation insectivore des chauves-souris. Des jachères semées sont également implantées dans certaines zones afin de décompacter les sols et d'améliorer la vie microbienne du sol.

Figure 8 - Nichoir à chauve-souris, Cazes

Au domaine Cazes, des ruches sont également installées par un apiculteur dans les parcelles en jachère.

Un tiers de nos surfaces viticoles est certifié bio, ce qui permet de limiter les recours aux herbicides néfastes à la biodiversité du sol. Environ 40 hectares sont en cours de conversion (il faut quatre ans pour pratiquer une viticulture biologique certifiée). La transition de plus de 110 hectares supplémentaires a été préparée et commencera en 2018.

La maison Laroche (qui regroupe le Mas La Chevalière et les vignobles Chablisiens) est certifiée à Haute Valeur Environnementale, Niveau 3. C'est également le cas du Mas de Pive, dans les Sables de Camargue. Depuis cette année, c'est toute la maison Antoine Moueix Propriétés, soit près de 290 hectares, qui est en cours de certification ! Là aussi, apporter la preuve de la Valeur Environnementale de nos vignobles prend environ deux ans.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les rejets de gaz à effet de serre

Nos émissions directes de gaz à effet de serre sont principalement dues à nos émissions liées aux carburants fossiles comme le fuel, le gaz et le gasoil. Nous souhaitons contribuer à notre échelle à la lutte contre le changement climatique.

Nous avons fait une estimation récente de nos émissions directes en gaz à effet de serre sur la base de nos consommations énergétiques grâce à la base de données bilan carbone de l'ADEME. Le périmètre de notre estimation couvre la consommation de la flotte des Transports Lodéziens et tous les sites industriels sauf Cazes. De la même manière que pour les autres indicateurs, les vignobles du groupe ne sont pas encore inclus dans l'étude. Les émissions dues aux fuites de fluides frigorigènes ne sont pas prises en compte dans le calcul des émissions directes.

Site	Electricité	Fioul	Gasoil	Gaz propane
Impression de l'Enclos	54			
OGIER	63			
LAROCHE CHABLIS	55			
MOUEIX	54			87
LAROCHE MLC	134			
JEANJEAN	305	325		75
Voitures (TL)			836	
Camions (TL)			1 390	
SOUS-TOTAUX	**665**	**325**	**2 226**	**162**
TOTAL	**3378 Tonnes équivalent CO_2**			

Tableau 2 - Génération de GES de nos sites et des Transports Lodéziens, par type, en Tonnes équivalent CO2

Les émissions liées aux consommations de combustibles fossiles directes de gaz à effet de serre ont été estimées à 2.563 tonnes d'équivalent CO_2 à partir sur la base des données de consommation de combustibles fossiles et des facteurs d'émission de la base carbone de l'ADEME. Les émissions liées aux consommations d'électricité ont été estimées à 665 tonnes d'équivalent CO_2 sur la base du facteur d'émission moyen du territoire français de la base carbone de l'ADEME, usage industrie base.

Notre site Laroche Chablis, en abandonnant le fioul, représente bien notre volonté de maîtrise dans l'émission de gaz à effet de serre. L'évaluation de nos principales sources d'émission selon la méthodologie du Bilan Carbone® développée par l'ADEME en 2009 a permis de définir des axes d'intervention prioritaires :

- La réduction de nos consommations d'énergie ;
- L'optimisation de nos installations en froid (Mas La Chevalière) ;
- La réduction des impacts liés au transport des marchandises.

Nous encourageons l'optimisation du transport routier mais pour plus de 80%, les transports sont affrétés par nos clients. Toutefois dans un souci d'optimisation logistique nous visons à réduire les distances parcourues pour les livraisons en améliorant les coefficients de remplissage des camions.

Constatant que nos émissions de CO_2 sont dues pour deux tiers aux véhicules, nous veillons au renouvellement régulier de notre flotte pour privilégier les motorisations récentes, moins polluantes. Les camions sont équipés

d'accessoires améliorant l'aérodynamisme (déflecteurs de toits, jupe de tracteurs et carénage latéral). La vitesse est bridée à 89 km/h et les pneumatiques des camions sont renouvelés par des pneumatiques à basse résistance au roulement de façon à minimiser les consommations et réduire le taux de CO_2.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

La durée des périodes de stress hydrique de la vigne va augmenter au cours des prochaines années à cause de la concentration des pluies hivernales au détriment des pluies estivales, et à cause du réchauffement climatique. Ces périodes de stress hydrique peuvent amener à des blocages de maturité du raisin ce qui provoque des pertes de rendement et des diminutions de la qualité des vins. L'installation de l'irrigation aux goutte-à-goutte sur 265 hectares de nos domaines situés dans des zones sensibles à la sécheresse, nous permet de nous prémunir contre ces futures périodes arides. Ces systèmes nous permettent de proposer à nos consommateurs des qualités de vins toujours exemplaires.

Les apports d'eau sont cependant faits de manière contrôlée et des formations ont eu avec la chambre d'agriculture en 2013 sur la manière de piloter ces apports afin de donner à la vigne seulement ce dont elle a besoin sans gaspiller inutilement de l'eau. Voir 1.3.1. §2 pour les autres actions menées à ce sujet.

Aux Clos de Paulilles et chez Ogier, le système de taille est en train d'être modifié pour prendre en compte l'augmentation des températures. Les grappes sont éloignées années après années du sol grâce à la modification de l'architecture de la plante pour éviter que la réverbération du soleil ne chauffe trop les grappes et ne détériore la qualité des baies. Cette méthode est appelée « tronc haut ».

Au chai, des systèmes de refroidissement contrôlé des cuves avec de l'eau glycolée permettent également de limiter les effets d'une hausse de température sur la qualité des vins. Les vins sont maintenus à des températures permettant de limiter leur oxydation. Afin d'économiser de l'énergie et de s'adapter au changement climatique, la stabilisation des vins au froid qui nécessite de refroidir les vins à environ -4°C se fait durant la période hivernale.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'implication de chaque maison de vin est adaptée à son bassin de production.

Chaque maison s'efforce dans la mesure du possible de faire ses recrutements dans le bassin d'emploi local surtout en ce qui concerne la main d'œuvre saisonnière.

Plusieurs maisons sont également engagées dans des politiques de partenariats avec des viticulteurs locaux permettant de faire vivre un tissu professionnel local.

C'est le cas de Jeanjean qui est engagé à moyen et long terme sur une politique de partenariat. **80 % du chiffre d'affaire d'achat de vin Jeanjean est fait en région Languedoc Roussillon.** Jeanjean permet le maintien d'une activité économique essentielle dans des secteurs géographiques économiquement défavorisés : village des Corbières, de Saint-Chinian...

Tous nos sites de conditionnement sont soumis à la réglementation ICPE. Chaque site a donc soumis un dossier de déclaration en préfecture, dans ce dossier des études les nuisances et la sécurité du voisinage ont été prises en compte pour garantir que l'implantation du site n'aura pas d'impact territorial. Tous nos sites ont été contrôlés en 2017.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Une attention particulière est portée sur les relations avec des associations locales par les maisons et les filiales du groupe.

Le Mas la Chevalière accueille par exemple régulièrement dans ses locaux des évènements organisés par l'office de tourisme de Béziers comme les jeudis de Béziers.

De nombreux salariés du groupe sont représentants d'organismes professionnels de la filière comme InterOc, CIVL, CIVR, CIVB, INAO, SudVinBio…

Les maisons accueillent également des visites pédagogiques. Ogier accueille régulièrement les étudiants du mastère Vin d'Avignon. Cazes met en place des visites du vignoble à but pédagogiques pour les élèves et étudiants en viticulture et œnologie.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Plusieurs actions de mécénat sont menées par la holding AdVini ainsi que par les maisons de vin.

Dans le cadre de sa participation à la fondation de Montpellier SupAgro, AdVini finance et organise le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir depuis 2016. Ce concours récompense de jeunes vignerons souhaitant s'installer en cave particulière, en attribuant à 2 lauréats deux prix (50.000€ et 25.000€) ainsi que des journées de conseil en marketing, finance, technique et commerce par les dirigeants de l'entreprise.

Cette initiative permet à AdVini de s'investir en amont de la filière pour favoriser le dynamisme d'installation de jeunes vignerons sur des terroirs peu connus.

Nos maisons sont également nombreuses à faire du mécénat pour des organismes locaux :

- La maison Cazes s'est engagée à reverser chaque année une partie du fruit des ventes de certaines de ses gammes (les hospices Catalans, notre dame des Anges) à un organisme associatif catalan.
- Jeanjean est régulièrement mécène du festival Jazz à Sète.
- Ogier a créé un partenariat depuis 14 ans avec le festivall des Chorégies d'Orange.

SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Une Charte de développement durable rédigée par le service Développement Durable et le service Achat Hors-Vin a été signé par tous nos fournisseurs de matières premières en 2011.

La prise en compte du volet environnemental et social dans le choix des fournisseurs est un axe important de notre politique qui va être de plus en plus développé dans les années à venir. Nous associons nos fournisseurs référencés à notre démarche de développement durable et dans ce cadre, nous leur demandons de nous fournir des informations sur leur fonctionnement social et environnemental (certifications ou engagements en cours).

Notre imprimerie, Imprimerie de L'enclos possèdent le label : Imprim'Vert® ainsi que nos autres imprimeurs et papier et cartons,

Le cahier des charges Imprim'Vert® est fondé sur cinq critères :

- La bonne gestion des déchets dangereux (le suivi des déchets dangereux est fait au niveau local et une centralisation de la collecte de ces données est en cours de mise en place).
- La sécurisation de stockage des liquides dangereux
- Non utilisation des produits toxiques
- La sensibilisation environnementale des salariés et de la clientèle
- Le suivi des consommations énergétiques du site

LOYAUTE DES PRATIQUES

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

De nombreuses actions sont menées en termes de santé et sécurité du consommateur ainsi qu'en termes de consommation responsable :

- Une certification des sites de production IFS/BRC version 6 est mise en place depuis 2009.
- Des études HACCP sont également en place sur l'ensemble des sites.
- Le recensement, l'analyse et traitement de toutes les réclamations clients et non conformités internes, dont celles présentant un risque consommateurs (corps étrangers, bris de verre, microbiologiques et chimiques)
- Meilleure information : logo femme enceinte obligatoire
- Meilleure information : logo recyclage (Adelphe) et anticipation du passage au logo TRIMAN (obligatoire à compter de janvier 2015) sur certains de nos produits.

De nombreuses études sont faites dans nos chais pour limiter les contacts du vin et de l'oxygène ce qui permet d'utiliser moins de SO2.

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Une clause spécifique dans les contrats d'AdVini spécifie que la malhonnêteté sera un motif de sanction. Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements. Ils se basent sur la culture d'AdVini : détermination, volonté, transparence, intégrité, humilité et travail d'équipe.

Une spécification des devoirs et rôles du salariés est faite à chaque entretien de recrutement.

Les actions engagées pour prévenir la malveillance

La mise en place d'analyses du risque de « malveillance » (VACCP) sur l'ensemble de nos sites, en accord avec les versions 6 de l'IFS et du BRC a été conduite durant l'année 2013. Elle a conduit à l'identification des risques et développement de plan d'actions pour chaque site. Des formations ont été prévues et/ou réalisés, selon les sites, de l'ensemble des opérateurs et du personnel à prévention de la malveillance.

AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le domaine l'Avenir en Afrique du Sud est partenaire du « Pebbles Project ». Ce projet conduit en partenariat avec l'ONG Pebbles permet de mettre à disposition des travailleurs du site une crèche et centre d'éducation pour les enfants après la classe. Ce projet permet d'initier les enfants en difficultés à de nouvelles activités extra scolaires lorsque leurs parents travaillent.

Les plus jeunes enfants ont des activités d'éveil et de travaux manuels. Les plus âgés peuvent avoir accès à des cours de soutien après la classe comme par exemple des cours de mathématiques ou de sport.

VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 9 des Annexes aux comptes consolidés (page 62).

Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 5 millions d'euros,
- responsabilité civile à hauteur de 10 millions d'euros (y compris Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, …),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- flotte véhicules.

Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,…

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Gestion des risques métier :

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis de début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différentes réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)

- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
- de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
- d'une cellule de credit-management centralisée

Gestion des risques financiers :

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

Gestion des risques juridiques et contentieux:

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la règlementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 9 des comptes consolidés du rapport financier 2016 donne l'état des provisions pour risques.

Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:
La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotés par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.
Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

La **Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance** veille à l'harmonisation des procédures et au suivi de leur application ainsi qu'au déploiement d'un reporting adapté. Elle gère également les relations avec les actionnaires et la communication financière.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille règlementaire, formation des équipes).

Les processus comptables et financiers :

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

Le plan stratégique

Initié par la Commission Stratégie et Développement, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement du Groupe, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées à la commission stratégie et développement.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

  Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé et une demande d'engagement est nécessaire une fois 90% de l'enveloppe budgétaire consommée.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

  Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

  Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le comité d'audit a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.

- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

VII. Autres informations

Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe AdVini.

VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2018

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus aux membres du Directoire; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter et de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Origine	
Report à nouveau créditeur	380 993,06 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	2 596 258,26 €
Affectation	
A la réserve légale	3 266,60 €
le compte " réserve légale" s'élève à	769 590,40 €
Au report à nouveau	1 015 331,34 €
le compte " report à nouveau" s'élève à	1 396 324,40 €
A titre de dividende	1 577 660,32 €

Soit un dividende unitaire de 0.41 € pour les 3.847.952 actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 31 juillet 2018.

QUATRIEME RESOLUTION : Option pour le paiement du dividende en actions, sur la base de 90% de la moyenne des cours de clôture des 20 séances ce bourse précédant l'assemblée.

CINQUIÈME RESOLUTION : Approbation des charges non déductibles.

SIXIÈME RESOLUTION : Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce; approbation de ces conventions.

SEPTIÈME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Examen et approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice antérieur.

DIXIEME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Directoire.

ONZIÈME RÉSOLUTION : Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux membres du Conseil de Surveillance**.**

DOUZIÈME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2018.

TREIZIÈME RESOLUTION : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUATORZIÈME RESOLUTION : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

QUINZIÈME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce.

SEIZIÈME RESOLUTION : Renouvellement de Commissaire aux comptes titulaire.

DIX-SEPTIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RESOLUTION Augmentation du capital par incorporation de réserves — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du directoire autorisant l'opération d'augmentation de capital, et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de 23.087.712 euros pour le porter de 7.695.904 euros à 30.783.616 euros, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les comptes « Primes émission, fusion et apport »

Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 3.847.952 actions de 2 euros à 8 euros chacune.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION : Modification corrélative des Statuts.

VINGTIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

VINGT-DEUXIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

VINGT-TROISIÈME RESOLUTION : Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

VINGT- QUATRIÈME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature.

VINGT- CINQUIÈME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés.

VINGT-SIXIÈME RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités.

Annexes

Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	7 695 904	7 663 234	7 187 828	7 161 664	7 066 018
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 847 952	3 831 617	3 593 914	3 580 832	3 533 009
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	235 540 704	235 284 755	238 372 516	223 435 592	220 283 784
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 044 856	2 675 234	6 197 465	4 805 350	3 105 513
Impôts sur les bénéfices	-1 351 060	205 987	536 956	634 731	-37 398
Participation des salariés	158 723	163 275	158 766	141 921	167 172
Dot. Amortissements et provisions	1 640 934	818 001	2 090 474	2 440 910	1 704 122
Résultat net	2 596 258	1 487 971	3 411 269	1 587 787	1 271 617
Résultat distribué	1 577 660	1 574 559	1 329 748	1 324 908	1 142 747
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,1	0,6	1,53	1,13	0,84
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,67	0,39	0,95	0,44	0,36
Dividende attribué	0,41	0,41	0,37	0,37	0,32
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	287	295	278	269	260
Masse salariale	11 885 297	11 766 541	11 950 529	11 276 307	10 402 085
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 725 708	6 902 836	5 623 130	5 964 936	5 197 424

7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 30 mars 2018.

1 – Organisation de la gouvernance

➢ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Age	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
M. Bernard JEANJEAN	81 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Président du Conseil de Surveillance		Cf Rapport de gestion	OUI	NON	F
M. Vincent RIEU	51 ans	AGM du 02/06/2008	Clôture 2019	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Mme Marie-Elisabeth PLANTADE	57 ans	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
M. Pierre GUENANT	67 ans	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Mme Brigitte JEANJEAN	55 ans	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Monsieur Frédéric JEANJEAN	56 ans	AGM du 04/06/2014	Clôture 2019	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
FIAG Holding		AGM du 02/06/2016	Clôture 2019	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	62 ans	AGM du 03/06/2015	Clôture 2020	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2017 :

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2017.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,

- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,

- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,

- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,

- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les quatre membres indépendants sont Vincent Rieu, Pierre Guénant, FIAG Holding et Jean-Marc Loubier.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour objectif le contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il s'appuie pour cela sur le travail réalisé par les Commissions (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Commissions du Conseil (Commission d'Audit, Commission de Rémunération, Commission Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2017, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2016
- l'exament des comptes semestriels 2017
- l'approbation des budgets 2018

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2017, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 75% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 87,5%.**

1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales. Il établit chaque trimestre un rapport de sa gestion au Conseil de Surveillance.

Composition du Directoire à la date du rapport :

Antoine LECCIA , Président

Raymond PLANTADE

Philippe JEANJEAN

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2017, le Directoire s'est réuni à quatre reprises, pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2017
- les plans d'attribution d'actions gratuites au management
- la création des actions dans le cadre de l'option de paiement du dividende en actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

Le taux de présence des membres du Directoire en 2017 a été de 100%.

1 – 3 Les commissions du Conseil de Surveillance

Des commissions sont chargées d'éclairer les décisions du Conseil.

Elles sont aujourd'hui au nombre de trois:

a / Une commission stratégie, développement et investissements

Elle est composée de :

Bernard Jeanjean (Président)

Brigitte Jeanjean

Frédéric Jeanjean

Vincent Rieu

Marie-Elisabeth Plantade

Pierre Guénant

Fiag Holding, représentée par Antoine Gédouin

Jean-Marc Loubier

Philippe Jeanjean

Raymond Plantade

Olivier Guize / Cédric Fontoine (Censeurs)

Cette commission s'est réunie deux fois en 2017. Elle a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Elle est notamment chargée de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à cinq ans.

La Commission Stratégie, Développement et investissements est également amenée à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions

  analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

b/ Une commission d'audit

Cette commission est composée de :

Pierre Guénant (Président)

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

FIAG Holding représentée par Antoine Gédouin

Raymond Plantade (membre du Directoire)

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier Groupe.

La Commission d'audit a été créée dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels d'AdVini SA ainsi que les comptes consolidés annuels et semestriels,

- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe

- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe

- de suivre le contrôle légal des comptes, de la désignation et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Elle s'est réunie trois fois au cours de l'année 2017, pour l'arrêté des comptes annuels 2016, pour l'arrêté des comptes semestriels 2017 et pour valider la charte détaillant le processus de validation des SACC (Services Autres que le Commissariat aux Comptes).

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance de la Commission d'audit notamment

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

Le Groupe reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

c/ Une commission de rémunération

Cette commission est composée de :

Vincent Rieu (Président)
Pierre Guénant
Brigitte Jeanjean
Béatrice Bezal (DRH)

Cette commission s'est réunie une fois en 2017. Elle a pour missions:

- de proposer le cadre des négociations salariales annuelles,
- de formuler des recommandations sur l'évolution de la politique de rémunération,
- de travailler sur les grilles de salaires des dirigeants,
- d'examiner la rémunération variable des dirigeants.

1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuye sur :

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est présidé par le Président du Directoire et constitué de sept membres :

- la Directrice des Ressources Humaines
- le Directeur Commercial (France et export)
- le Directeur des Opérations
- le Directeur Marketing et Communication
- le Directeur Administratif et Financier
- le Président de Laroche
- le Président d'Ogier et de Gassier
- le Président de Cazes
- Le Directeur Systèmes d'Information et Organisation

Le Comité exécutif définit la stratégie, assure la coordination entre la holding et ses filiales ainsi qu'entre les filiales. Il assure la conduite des activités du groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. Le Comité Exécutif s'est réuni neuf fois en 2017. A compter de 2018, il se réunit deux fois par mois (une demi-journée et une journée).

Le taux de participation moyen en 2017 a été de de 97%.

Les Comités de Direction

Ils sont au nombre de trois : Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services. Ces Comités de Direction challengent et valident la stratégie définie par le Comité Exécutif. Ils déclinent les décisions dans les différents départements de l'entreprise. Tous les sujets afférents au management opérationnel de l'entreprise y sont traités.

Composition : Les Comités de Direction sont constitués d'un bînome de dirigeants, membres du COMEX, qui en assurent l'animation. Les autres membres sont des représentants des maisons de vins, de la distribution, et d'autre services comme le contrôle de gestion.

Les Comités de Direction sont centrés sur la réalisation des actions dans le cadre du plan E-Toile 2016-2020 en lien avec les autres organes de gouvernance. Ils sont étendus à des cadres de directions (N-1) et pilotés par des membres du COMEX spécialistes de leur métier et appuyés par AdVini Corporate.

Les Comités de Direction se réunissent une fois par mois.

Le **Bureau Exécutif**, directement rattaché au Président du Directoire, est composé de trois personnes. Il est l'instance de coordination de la Direction du Groupe. Le Bureau Exécutif priorise, prépare et examine avec le Président du Directoire toute décision concernant la marche du Groupe et prépare les sujets pour le Conseil de Surveillance lorsque son approbation est nécessaire.

Il organise, coordonne et anime les travaux du Comité Exécutif et des Comités de Direction ainsi que les sujets de la Présidence. Il anime les process centralisés sur le mode assurance qualité.

Enfin, il veille à l'alignement des objectifs avec le plan stratégique, à la réalisation des plans annuels et prépare les agendas de la gouverenance opérationnelle (COMEX et CODIR).

Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations trimestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,…).

- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)

- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,

- le site internet, qui centralise l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui peut pour cela s'appuyer sur les recommandations de la Commission de Rémunération. La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts.

En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence en 2017.

Des jetons peuvent également être versés ponctuellement à d'autres membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiées. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

La Commission de Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

- Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.
- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.
- L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

- Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.
- Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.
- Le Conseil de Surveillance du 26 mars 2015 a fait le point sur ces attributions.
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.
- En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.
- Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints, revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016.

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 369 014 €.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux (notamment, pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux).

Rémunération des mandataires sociaux

Rémunérations du Conseil de Surveillance

	2016		2017	
Bernard JEANJEAN **Président du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	42 660	42 660
avantages en nature				
TOTAL	**42 660**	**42 660**	**42 660**	**42 660**

(*) Après déduction du prélèvement à la source de 21%.

	2016		2017	
Brigitte JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017
rémunération fixe	118 177	118 177	118 177	118 177
rémunération variable	14 000	14 000	10 000	10 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	7 008	7 008	7 008	7 008
TOTAL	**139 185**	**139 185**	**135 185**	**135 185**
	2016		**2017**	
Frédéric JEANJEAN **Membre du Conseil de Surveillance**	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017
rémunération fixe	118 177	118 177	118 177	118 177
rémunération variable	14 000	14 000	10 000	10 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	8 904	8 904	8 904	8 904
TOTAL	**141 081**	**141 081**	**137 081**	**137 081**

Les autres membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération de leur mandat au cours des exercices 2016 et 2017.

Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2016	**Exercice 2017**
Antoine LECCIA - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	455 729	417 729
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	875 100	0
TOTAL	**1 330 829**	**417 729**
Philippe JEANJEAN - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	110 804	110 858
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**110 804**	**110 858**
Raymond PLANTADE - Membre du Directoire		

Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	143 821	135 262
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	**143 821**	**135 262**

(*) Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

(1) 30.000 actions de performance ont été définitivement acquises en août 2016, conformément au Directoire du 12/08/2014. Par ailleurs, 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et seront acquises en 2019.

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2016		**2017**	
ANTOINE LECCIA **Président du Directoire**	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017
rémunération fixe	315 495	315 495	315 495	315 495
rémunération variable	118 000	118 000	80 000	80 000
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	22 234	22 234	22 234	22 234
TOTAL	**455 729**	**455 729**	**417 729**	**417 729**

	2016		**2017**	
Philippe JEANJEAN **Membre du Directoire**	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017
rémunération fixe	106 052	106 052	106 106	106 106
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature	4 752	4 752	4 752	4 752
TOTAL	**110 804**	**110 804**	**110 858**	**110 858**

	2016		**2017**	
Raymond PLANTADE **Membre du Directoire**	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2016	montants dus au titre de 2017	montants versés au titre de 2017
rémunération fixe	105 658	105 658	115 290	115 290
rémunération variable	18080	18080	15 160	15 160
rémunération exceptionnelle	14 183	14 183		
jetons de présence				
avantages en nature	5 900	5 900	4 812	4 812
TOTAL	**143 821**	**143 821**	**135 262**	**135 262**

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La part variable de la rémunération des dirigeants est calculée selon une grille de résultat net avant impôts. En deçà d'un certain seuil, aucune rémunération variable n'est versée. Un pourcentage du résultat, défini dans le cadre de cette grille, est distribué si le seuil est dépassé.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne un membre du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2018 figurent ci-après.

1- **DIRECTOIRE**

Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de M. Leccia une assurance chômage privée.
Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un

changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
  - o Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
  - o Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
  - o Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 m€ :
  - o Si la moyenne du résultat d'exploitation consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5m€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
  - o Si la moyenne du résultat d'exploitation consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 m€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
  - o Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.
M. Leccia bénéficie de plans d'attribution gratuite d'actions votés par l'assemblée générale du 4 juin 2014, mis en place par le Directoire du 12 août 2014 après avoir été arrêtés par le conseil de surveillance du 14 mai 2014.

Monsieur Philippe Jeanjean et Monsieur Raymond Plantade – membres du directoire
Les deux autres membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Ils ont un contrat de travail en cours avec la société et reçoivent la totalité de leur salaire au titre de ce contrat de travail. Ils peuvent bénéficier s'ils sont membres du COMEX ou du comité de direction de plans d'attribution gratuite d'actions.

2- CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des jetons de présence annuels dont le montant est décidé par l'assemblée générale.
Le conseil de surveillance alloue la totalité des jetons de présence à Monsieur Bernard Jeanjean, son Président.
Le montant des jetons de présence alloué est identique depuis 2013.
Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune autre rémunération de la Société au titre de leur mandat.

3- Liste des mandats

Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

MONSIEUR BERNARD JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président et membre du Conseil de surveillance
SIO	Membre du Conseil de Surveillabnce
SA B.M.E.	Administrateur
SCI L'ENCLOS II	Gérant
SCI LENNE	Gérant
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS	Directeur Général
MONSIEUR VINCENT RIEU	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DENEL-GUILLEMAIN-RIEU-DE CROZALS-TREZEGUET	Co--gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
MONSIEUR PIERRE GUENANT	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance
HDL/ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration
PGA HOLDING Sarl	Co-gérant
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
MADAME BRIGITTE JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Président du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCEA LANDEYRAN	Gérant

MONSIEUR ANTOINE GEDOUIN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
FIAG Holding	Président
SAS CODIF International	Représentant de FIAG Holding, Président
SAS Synthèse Beauté	Représentant de FIAG Holding, Président
SAS CODIF Technologie Naturelle	Représentant de FIAG Holding, Président
SAS Vie Collection	Représentant de FIAG Holding, Président
SAS HITEX	Représentant de FIAG Holding, Président
SAS Polymaris Biotechnologies	Représentant de FIAG Holding, Dir. Général
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SC Domaine du Causse d'Arboras	Représentant de FIAG Holding, Gérant
Lanson BCC	Membre du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Marc LOUBIER	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
HKL Holding	Chief Executive Officer
First Heritage Brands Limited	Director
First Heritage Brands Advisory SAS	President and CEO
First Heritage Brands B.V.	Director
First Heritage Brands Cooperatief U.A.	Director
Scea de Coumiac	Gerant
GFA des Bourgues Rouges	Gerant
Delvaux Design Coordination & Finance n.v.	Director
DLX Holdings	Director
Financiere de Romans	Director
RC Holdings	Director
Sonia Rykiel Creation et Diffusion de Modeles SA	Chairman
Sonia Rykiel Parfums Beauté SA	Director
Delvaux Compagnie des Linges n.v. (Dormant)	Director
Delvaux Createur n.v.	Director
Delvaux Japan K.K.	Director
Immodel n.v.	Director
Maroquinerie Delvaux Belgium n.v.	Executive Chairman
Chambre Syndicale du Prêt a Porter	Administrateur
Trinity Limited Stock	Non-Executive Director
AdVini	Member of Supervisory Board

Liste des mandats des membres du Directoire

MONSIEUR ANTOINE LECCIA	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
LAPALU PARTICIPATIONS	Président
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
SAS MATPRO	Président
MONSIEUR RAYMOND PLANTADE	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Directoire
SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	Président
SIO	Membre du Directoire
SCI LES TOURNESOLS	Gérant
SCI CAP IMMO	Gérant
Monsieur Philippe JEANJEAN	
SOCIÉTÉS	**MANDAT**
SA ADVINI	Membre du Directoire
SARL TRANSPORT LODÉZIENS	Gérant
SIO	Membre du Directoire
SCEA LE FENOUILLET	Gérant
SCA MAS DE PIVE	Gérant
SA B.P.F.	Président du Conseil

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 369 014 €.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux (notamment, pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux).

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 168 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire

du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016.

4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Montant maxi	Montant utilisé
17ème résolution AGM 01/06/2017	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS (validité 26 mois)	1.000 K€	/
18 ème résolution AGM 01/06/2017	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires (durée 26 mois)	1.000 K€ (imputables au plafond de la 17ème résolution)	/
19 ème résolution AGM 01/06/2017	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation (durée 26 mois)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	/
20ème résolution AGM 01/06/2017	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS (validité 18 mois)	1.000 K€ (imputables au plafond de la 17ème résolution)	/
21 ème résolution AGM 01/06/2017	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature (26mois)	Dans la limite de 10% du capital	/
22ème résolution AGM 01/06/2017	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites (validité 36 mois)	5% du capital social (nombre total des actions attribuées)	
23ème résolution AGM 01/06/2017	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés (validité 26 mois)	130.000 euros	/

5- Capital social, actionnariat et prises de participation

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'actions s'élève à 3 847 952 dont 43,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Dans le cadre du dividende payé en partie en actions, 16 335 actions nouvelles ont été créées le 31 juillet 2017.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

Actionnariat AdVini (au 31 décembre 2017)

Il est rappelé que depuis février 2010, dans le cadre de l'acquisition de Laroche par Jeanjean, puis la fusion des deux entités, un pacte d'actionnaires d'une durée de trente ans a été signé entre les familles Laroche et Jeanjean (via SIO) et que ce pacte est constitutif d'une action de concert.

Répartition de l'actionnariat au 31/12/2017

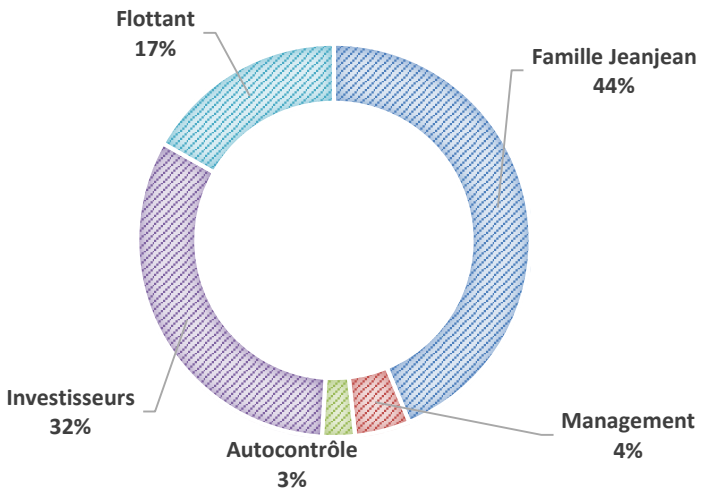

Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	**3 847 952**	**100,0%**	**6 177 792**	**100%**
Groupe familial JEANJEAN	1 683 301	43,7%	3 326 152	53,8%
Management	174 561	4,5%	279 188	4,5%
Autocontrôle	103 597	2,7%	0	0,0%
FIAG (+ A. Gédouin)	577 055	15,0%	742 912	12,0%
Saruna International	263 871	6,9%	519 101	8,4%
Grands Crus Investissements	219 964	5,7%	219 964	3,6%
Agro Invest	179 842	4,7%	304 842	4,9%
Flottant	645 761	16,8%	785 633	12,7%

Au cours de l'exercice 2017, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 3 272 actions au cours moyen de 35,16 € et cédé 2 374 actions au cours moyen de 35,86€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2017 est de 103 597 dont 5 586 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,7 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,928 M€.

Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 4,5% du capital détenus par le management au 31/12/2017.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions (1 229 actions non attribuées).

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de l'année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

Les 83.000 actions du plan d'attribution d'actions gratuites pour le Président du Directoire, mis en place par le Directoire du 12 août 2014 et associées à la réalisation d'opérations de croissance externes sur 2015 et 2016, ont été définitivement attribuées au 31/12/2016au regard des acquisitions réalisées en 2016.

La juste valeur de ces actions gratuites à la date d'attribution du 12 août 2014 a été évaluée à 29.17 euros pour 2014, sur la base du cours coté de l'action AdVini à cette date et sous déduction des dividendes attendus auxquels les détenteurs de ces actions gratuites n'ont pas droit pendant la période d'acquisition de deux ans, suivie d'une période d'incessibilité de deux années supplémentaires.

Au titre de l'année 2016, sur les 10.000 actions potentielles attribuables au management, un total de 4 799 actions a été attribué.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2017 est de 64 milliers d'euros (hors contribution patronale).

Prise de participation (> 5% du capital)

Sarl Mas de Lunès (100%)

Domaine de la Roncière (51%)

L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2017 était de 34,49 €, contre 35,45 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année a été de 38 €, le plus bas de 33,2 €

Les volumes échangés ont été de 116 121 titres sur l'exercice en 254 séances, soit une moyenne de 457 titres par séance.

Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2016	1.574.559,08 €	0
31/12/2015	1 329 748,18 €	0
31/12/2014	1 324 907,84 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

Option pour le paiement du dividende en actions

Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée Générale convoquée le 14 juin 2018 propose la distribution d'un dividende d'un montant de 1 577 660,32 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 0,41€ par action (stable).

Conformément à l'article 35 des statuts, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, nous proposons d'accorder aux actionnaires une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

Chaque actionnaire pourra, à son choix, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions ou pour le paiement du dividende en numéraire pour la totalité des droits à dividende lui revenant, soit exercer son option pour le paiement du dividende en actions pour la moitié des droits à dividende lui revenant, l'autre moitié étant payée en numéraire.

Les actions nouvelles objet de la présente option seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédent le jour de l'assemblée générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Si le montant du dividende auquel il a le droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Les actions émises en paiement seront entièrement assimilées aux actions existantes, jouiront des même droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et de l'assemblée générale à compter de leur émission.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée auprès des intermédiaires habilités à payer le dividende, entre le 21 juin 2018 et le 13 juillet 2018 inclus.

À défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Évolution du cours sur cinq ans au 12 avril 2018

(Cours en € - source Euronext)

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2017 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC[1] sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société AdVini, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre mars et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

[1] Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

[2] ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical information*

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

[3] **Informations environnementales et sociétales :** les consommations de combustibles (électricité, fioul, gasoil et gaz propane), la consommation d'énergie et d'eau par hectolitre de vin expédié, le tonnage des déchets et la part des déchets valorisés, les surfaces certifiées Agriculture Biologique et les émissions directs et indirects de gaz à effet de serre.

Informations sociales : l'emploi (effectif total, embauches et licenciements), l'absentéisme et les conditions de santé-sécurité au travail, les accidents, notamment leur fréquence et leur gravité.

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100% des effectifs des filiales françaises et une moyenne de 50% des consommations d'énergie considérées comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 10 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Alexis Gazzo	Bruno Perrin
Associé développement durable	Associé

[4] Sur les données environnementales : l'entité AdVini
Sur les données sociales : les entités françaises du groupe AdVini